

Le journal de tou-te-s les agent.e.s
des ministères
économiques et financiers

Solidaires finances

NOVEMBRE 2018

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

Solidaires DOUANES

Solidaires CGRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires

Solidaires I.D.D.
à l'Industrie et au Développement Durable

Bercy

Relevons ensemble les défis !

VOTEZ!

Du 29 NOV. AU 6 DÉC.

2018 ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

SOLIDAIRES FINANCES

Solidaires
Finances
Publiques

Solidaires DOUANES

Solidaires CGRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires

Solidaires I.D.D.

C'est une impérieuse nécessité !

Sommaire

- ▶ 6 décembre, Services publics et fonction publique doivent gagner ! page 3
- ▶ Quel autre avenir pour la fonction publique que le «bashing» ? page 6
- ▶ Comité Technique Ministériel : un levier pour l'action partagée ! page 8
- ▶ Bercy ou le Titanic remake d'un naufrage ? page 11
- ▶ DGFIP : 10 ans d'existence, 10 ans d'emplois supprimés ! page 14
- ▶ Douane à la croisée des chemins ou douane défigurée ! page 18
- ▶ La concurrence/consommation en miettes, c'est insoutenable ! page 20
- ▶ Avenir de la statistique, études économiques et luttes sociales ! page 23
- ▶ Une administration Centrale « stratégique » mais « hors sol » page 26
- ▶ Politique économique et industrielle dans les limbes ? page 28
- ▶ Missions et emplois supprimés = promotions au rabais ! page 31
- ▶ Pour une vraie politique santé, sécurité et conditions de travail page 35
- ▶ Avec **Solidaires Finances**, sauvagardons l'Action Sociale page 41
- ▶ La force du NOUS ! page 46
- ▶ Notre Profession de foi. Nos candidat.e.s au C.T.M. page 47

Contacts

Solidaires Finances

Boîte 24 - 80, rue de Montreuil 75011 Paris Tel. 01.44 .64 .64.26
solidairesfinances@solidairesfinances.fr federation@solidairesfinances.fr www.solidairesfinances.fr

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80, rue de Montreuil 75011 Paris Tel. 01.44 .64 .64.44
contact@solidairesfinancespubliques.fr - solidairesfinancespubliques.fr

Solidaires Concurrence Consommation Répression des Fraudes et Services Communs de Laboratoires

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris Tel. 01.43.56.13.30
solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr - solidaires-ccrf-scl.org

Solidaires Douanes

Boîte 56 - 93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris Tel. 01.73.73.12.50
solidaires.douanes@wanadoo.fr - solidaires-douanes.fr

SUD Centrale Solidaires (Ministère de Bercy)

139, rue de Bercy 75112 Paris - Bat Vauban NORD - RDC - - pièce 624 Tel. 01.53.18.73.21
syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - sudcm.org

SUD INSEE

36, rue des Trente Six Ponts 31 054 Toulouse Cedex 04 Tél. 04.78.63.23.54
03.87.50.98.45
syndicat-sud@insee.fr - sudinsee.org

Solidaires Industrie et Développement Durable

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris Tél. 02.32.23.45.76
06.80.37.42.58
siege@solidairesidd.org - solidairesidd.com



Le 6 décembre, Services publics et fonction publique doivent gagner !

Le vote Solidaires vous y engage !

6 décembre 2018 dernier délai ! Ce sera le jour dans les trois versants de la Fonction Publique de voter et de se prononcer sur les enjeux cruciaux pour l'avenir du service public et des agent.e.s qui le servent.

Il s'agit de désigner les représentant.e.s qui garantiront vos droits pour les quatre ans à venir.

Nos élu.e.s se battent pour que survivent les instances représentatives des droits des agent.e.s : Comités Techniques, Comités Hygiène Sécurité, Commissions Administratives Paritaires, Commissions Consultatives Paritaires, Comités d'Action Sociale gravement mis à mal dans les projets gouvernementaux.

Ils et elles se battent pour que soient portés les sujets qui font votre quotidien d'agent.e.s des administrations des ministères économiques et financiers.

Il s'agira pour ces représentant.e.s de défendre le rôle et les missions de service public, l'intérêt général, mais aussi promouvoir et préserver le statut fondamental de la fonction publique et la modernité dont ils sont porteurs.

Le service public
ne doit pas être privatisé

« **Tout sauf le service public, tout sans le service public** » tel est le leitmotiv qui structure toute la politique gouvernementale depuis un an. Il faudrait surtout glorifier l'entreprise, conseiller, accompagner le secteur privé et transformer en sources de profit (entendre externaliser ou privatiser) tout ce qui peut l'être. C'est le sens donné au rapport sur la transformation de l'Action publique, avec CAP 2022 et ses projets de « transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques », ses « transferts au secteur privé » et ses « abandons de missions ».

Solidaires Finances considère qu'il n'y a ni fatalité ni sens de l'histoire à vouloir détruire les services publics. Une telle orientation n'est pas durable. Elle ne l'est ni pour l'intérêt général, ni pour la planète. N'en doutons pas, elle ne durera pas. D'ailleurs, le pays chantre du libéralisme, premier initiateur du New Public Management inspiré du privé, le Royaume Uni, a déjà commencé à renationaliser des lignes de chemin de fer alors que la privatisation a signifié dans les années 1990 : abandon de services ou d'ouvrages et simple recherche de bénéficiaires pour les capitaux privés ayant récupéré tout ou partie d'un rail dépecé ! A Gênes, cet été avec l'écroulement d'un viaduc et, il y a quelques années au Québec, nous avons pu mesurer les conséquences de tels abandons au privé.

Le seul choix durable désormais est de faire prévaloir l'intérêt général, l'intérêt du plus grand nombre aux dépens des intérêts de quelques uns.

Nous en avons l'obligation car l'absence ou le recul des services publics devient le signe évident de mauvaise santé de toute une société ; que sa cohésion est menacée ; que sont alimentées les tensions et discriminations allant jusqu'à mettre en péril l'exercice de la démocratie...

Notre seul rôle : servir l'intérêt général

Fonctionnaires, agent.e.s de Bercy, soyons convaincu.e.s que nous représentons à travers les missions que nous exerçons une alternative au délitement de nos sociétés. Notre action, nos missions, notre rôle sont facteurs de lien social si nous les mettons au service de l'intérêt général.

Pour **Solidaires Finances** il s'agit de choisir **NOTRE** avenir commun, re-construire pour les générations futures et privilégier dans toutes nos activités le « vivre ensemble », la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle.

Individuellement et/ou collectivement, nous connaissons tou.te.s l'importance des missions des ministères économiques et financiers. Nous n'acceptons et n'accepterons jamais leur amputation, leur délitement, leur abandon. Nous connaissons mieux que tous les commentateurs indéliçats, voire même nos décideurs qui prétendent mieux connaître que leurs propres agent.e.s les enjeux de nos administrations. Enjeux sociétaux en matière de justice fiscale, de contrôle de la dépense publique, de contrôle des flux financiers et de marchandises, de lutte contre les fraudes et le blanchiment, de protection des consommateur/trice.s, de sécurité industrielle et environnementale, de statistique publique nationale et locale fiable... **Rien dans cette énumération qui ne relève pas de l'intérêt général ; rien qui ne mérite d'être abandonné aux intérêts du privé où seule l'Entreprise et les bénéfiques à tous prix deviennent sacro-saints ! Rien, non Rien**

Le leitmotiv de Solidaires Finances en opposition au credo ultra-libéral est et restera :

DEFENDRE ET SERVIR L'INTERET GENERAL

Promouvoir l'intérêt commun et le partager !

Avec le service public de l'impôt notamment et des cotisations sociales, il ne s'agit pas pour chacun.e de se payer ce dont il a ponctuellement besoin ou envie comme pour un produit de consommation à un instant «T». Il s'agit plutôt de s'assurer le droit à toute une série de services indispensables afin de vivre décemment tout au long de la vie, quels qu'en soient les aléas à venir. Ainsi, avec le régime des retraites par répartition et la Sécurité sociale, l'Histoire sociale de notre pays a déjà su tirer les leçons au lendemain des crises et guerres du 20^{ème} siècle en mettant en place le principe assurantiel attaché au service public comme aux mécanismes d'assurance et protection sociales.

Le chacun.e pour soi est une illusion éphémère. Il ne séduit que tant qu'il profite au plus grand nombre. Mais cette illusion du bien fondé de l'individualisme battra de l'aile au fur et à mesure que les wagons de celles et ceux qui y perdent se rempliront de « *laissés pour compte* » et de classes moyennes paupérisées. Car, au fur et à mesure, la richesse sera de plus en plus concentrée et captée par une minorité qui se « gave », seule, de bénéfiques, en veut toujours plus et « *optimise* » à tout va. Il devient alors évident que ceux-là se fichent comme d'une guigne des besoins du plus grand nombre. **La nécessité impérieuse de services publics** n'est ni une vue de l'esprit ni une posture idéologique...

C'est pourquoi Solidaires Finances ne cessera jamais de la défendre.

Choisir et voter **Solidaires Finances** pour ne pas subir !

C'est le choix du collectif et de l'intérêt général que les agent.e.s des ministères économiques et financiers doivent aussi faire lors des prochaines élections professionnelles en votant pour **Solidaires Finances** et ses syndicats à la DGFiP, aux Douanes, à la DGCCRF, à l'INSEE, en Administration centrale et dans les DIRECCTE, DREAL et DDI dont les agent.e.s sont d'origine et gérés par les ministères économiques et financiers. **Ils doivent le faire envers et contre toutes celles et ceux qui se plient à l'idée fausse que le service public serait dépassé, condamné, négligeant ainsi ce qu'il porte de force et d'intelligence sociales et organisationnelles dans l'histoire humaine moderne.**

Face à l'arrogance gouvernementale, des institutions internationales, des financiers et autres multinationales, opposons la force du choix. Les quatre ans à venir seront marqués par des enjeux fondamentaux pour le lien social, ceux touchant à ces « *sécurités sociales* » que sont les lois et codes qui protègent les salarié.e.s (et consommatrices et consommateurs), la protection sociale et les services publics. De notre capacité à choisir, c'est-à-dire à penser qu'existe une alternative aux logiques d'abandon actuelles, un autre avenir plus heureux, dépendra notre capacité à assurer sans attendre le « vivre ensemble » et à éviter les menaces et déchirements d'une société trop longtemps abandonnée au chacun.e pour soi depuis plusieurs décennies.

SOLIDAIRES du service public !

SOLIDAIRES des agent.e.s qui le servent !

SOLIDAIRES du progrès social !

SOLIDAIRES ensemble pour agir !

SOLIDAIRES ensemble pour gagner !

VOTEZ!
DU 29 NOV. AU 6 DÉC. 2018 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
SOLIDAIRES FINANCES

Solidaires Finances Publiques
Solidaires DOMINET
Solidaires conf. SOL
Solidaires INSEE
Solidaires Centrale Solidaires
Solidaires C.F.C.F.



Quel autre avenir pour la fonction publique que le « **bashing** » ?

Les fonctionnaires font l'objet d'attaques sans précédent.

Le gouvernement Macron surfe sur le « *fonctionnaire bashing* » : ils ne feraient pas leur temps de travail, méritent-ils leur paie ? L'utilité sociale des fonctionnaires est remise en cause sous le fallacieux prétexte que leurs missions seraient mieux exercées par le privé !

Solidaires Finances porte l'impartialité et la compétence d'une fonction publique de carrière en étendard et exige la reconnaissance du travail des fonctionnaires.

Il est plus que temps de :

- ▶ **recentrer** la rémunération sur les grilles ;
- ▶ **intégrer** les primes dans le traitement ;
- ▶ **dégeler** le point d'indice ;
- ▶ **stopper** la dérive vers la rémunération au mérite, inégalitaire et non transparente.

Solidaires Finances revendique une rémunération homogène pour l'ensemble de la fonction publique, fondée sur des grilles de rémunération traduisant la reconnaissance des qualifications des agent.e.s au travers de carrières linéaires revalorisées.

Solidaires Finances a refusé le protocole PPCR et rappelle que ce dispositif est contraire aux intérêts des agent.e.s. **Un véritable marché de dupes** : derrière de maigres revalorisations et des reclassements contestables dans les nouvelles carrières se cachent des dispositions dangereuses, mobilité, évaluation, RIFSEEP. Autant d'outils remettant en cause les droits et garanties des agent.e.s.

Nous le mesurons quand ces dispositifs se mettent en œuvre, même si 2018 aura été une année blanche. Les grilles indiciaires sont demeurées celles en vigueur en 2017 ; la deuxième tranche de transfert primes/points pour l'ensemble des catégories a été décalée à 2019 au mieux... Les abondements des grilles en points d'indice initialement prévus sur 3 ans de 2018 à 2020 ont été décalés de 2019 à 2021.

En 2015, **Solidaires Finances** a eu raison de rejeter ce protocole.

Solidaires Finances refuse les marchés de dupes successifs !

Le marché de dupes se poursuit aujourd'hui par les orientations gouvernementales « *Comment faire évoluer la rémunération des agent.e.s publics* » visant à imposer la rémunération au mérite et à la faire autofinancer par les agent.e.s en rallongeant un peu plus leurs carrières. Lors d'un groupe de travail Fonction publique récent, il apparaît

hélas clairement que la rémunération au mérite sera une composante importante de la rémunération globale des agent.e.s, toutes catégories confondues.

Solidaires Finances réfute et refuse le marché de dupes.

Le système de rémunération des agent.e.s publics doit répondre au besoin d'assurer un service public égal et impartial vis-à-vis des usagers, quelles que soient les missions. La rémunération au mérite génère une dérive dans la neutralité et l'objectivité de l'exercice des missions va à l'encontre d'un tel objectif.

Pour **Solidaires Finances**, il faut une rémunération homogène fondée sur des grilles fonction publique correspondant aux niveaux de recrutement et aux qualifications de manière égale, et des carrières linéaires revalorisées.

Les inégalités entre catégories, entre versants de la fonction publique, entre hommes et femmes doivent être combattues.

De plus, tout fonctionnaire doit pouvoir bénéficier d'un parcours professionnel choisi, grâce à une solide formation initiale et une formation permanente ouverte à davantage d'horizon que la simple adaptation aux réformes. Nous récusons la mobilité forcée et la fonction publique de « métier » qui enferme sur un emploi, alors que la fonction publique de carrière, basée sur la distinction entre le grade et l'emploi permet l'évolution du fonctionnaire sur tout emploi correspondant à son grade.

Pour une société

SOLIDAIRE,

le défi du développement
des services publics
et d'une fonction publique
renforcée au service
de l'intérêt général
doit être relevé !

C'est une impérieuse
nécessité !



Comité Technique Ministériel



Levier pour partager l'action !

Pour **Solidaires Finances** et ses élu.e.s, le Comité technique ministériel (CTM) n'est évidemment pas le dernier salon où on cause et où il ferait bon paraître... Ce n'est pas Versailles... Le CTM ne peut évidemment pas se concevoir comme une simple « **chambre d'enregistrement** » des mesures décidées par des ministres qui ne consulteraient pas plus les personnels de leurs ministères qu'ils n'écouteraient les inquiétudes des citoyen.ne.s de ce pays qui fondent et font l'intérêt général.

Pour **Solidaires Finances** et ses élu.e.s, le CTM, c'est le lieu où doivent être portés les préoccupations et problèmes des agent.e.s qui font nos administrations de service public. C'est le lieu aussi où nos missions de service public doivent être défendues par celles et ceux qui les font vivre et, par leurs représentant.e.s, parce qu'elles et ils les connaissent et décèlent les enjeux pour la collectivité, pour l'intérêt général, l'intérêt de toutes et tous.

Pour technique que soit le CTM, pour **Solidaires Finances** il n'est pas qu'une simple instance de concertation où nous nous contenterions de réciter nos revendications sans nous assurer qu'elles soient partagées. Parce qu'il est éclairé par l'expertise et la connaissance professionnelles des représentant.e.s des personnels qui en composent le corps vivant, le CTM est aujourd'hui clairement un lieu de confrontation entre deux façons d'appréhender l'organisation de la vie dans une société donnée au stade de son développement : l'une ultra-libérale et prônant l'abandon de tout ou partie des missions de service public pour les transférer à des associations ou des opérateurs privés ; l'autre défenseur acharné du service public, des missions mises au service de l'intérêt général, seuls garants du « vivre ensemble » et de la cohésion sociale.

Pour **Solidaires Finances**, le CTM est un espace où nous nous devons de détricoter les mesures qui, de gouvernement en gouvernement, nous conduisent vers une société qui oublie puis ignore les intérêts du service public. Pour y parvenir, il faut avoir une orientation claire et la perception de ce que nous considérons comme relevant de l'intérêt général.

A **Solidaires Finances**, nous ne concevons pas défendre les agent.e.s sans défendre leurs missions. Sans celles-ci, le statut de la Fonction publique garantissant neutralité, continuité et proximité dans l'intérêt général ne se justifie pas. La proximité entre les personnels et leurs élu.e.s au CTM permet de porter l'expertise des agent.e.s et la conscience professionnelle de celles et ceux qui restent attaché.e.s au service public. Car, ils/elles en sont l'incarnation dans le maillage des services territoriaux.

Porter l'exigence de service public

Est-ce pour éviter cette expertise qui contredit et contrarie les projets et décisions « hors sol » et idéologiques que nos ministres président de moins en moins le CTM alors que cela relève de leurs attributions ? Ceux actuellement en postes ont été vus quelques minutes en une année de mandat. Cela aurait du sens si leur point de vue s'imposait comme relevant de l'intérêt général. **C'est loin d'être le cas et les exemples en sont nombreux.**

Il nous faut donc marteler ce qu'est la cohérence des missions exercées par les administrations de Bercy tandis que le gouvernement invoque « *une pression [qui serait] très forte sur la rationalisation* » des moyens. L'étroitesse d'esprit avec laquelle le gouvernement juge les missions de service public et les agent.e.s. qui les mettent en oeuvre est inversement proportionnelle aux largesses dont le pouvoir politique fait preuve envers les plus riches et le monde ainsi sacralisé de l'Entreprise. Entreprise qui devrait avoir tous les droits sans jamais subir les contraintes de la réglementation et des garanties pour les citoyen.ne.s.

A l'examen du rapport du Comité d'experts privés pour la transformation de l'Action publique, CAP 2022, on s'aperçoit que la volonté de démantèlement des missions de service public est devenue une obsession. Citons un extrait du rapport concernant Bercy : « *Dans les ministères économiques et financiers, la politique réglementaire de la CCRF, la législation fiscale, la politique industrielle, la politique économique et financière, le budget, continueraient à être exercés dans une administration centrale. Toutes les autres missions pourraient être conduites dans des agences : par exemple, le recouvrement de l'impôt et le contrôle, aujourd'hui exercés par la direction générale des finances publiques [DGFiP], le conseil aux entreprises exercé par la direction générale des entreprises [DGE], les statistiques ou les études économiques de l'INSEE, les missions de la direction générale des douanes et des droits indirects.* » « *La puissance publique [devrait surtout] veiller à ce que le cadre normatif existant ne bloque pas les initiatives* ».

Quel sens donner aux réformes en cours ?

- ▶ le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu transféré aux entreprises qui apparemment n'en veulent pas mais bénéficient ainsi d'un moyen de pression sur l'État et d'une connaissance des revenus de leurs salarié.e.s ;
- ▶ le contrôle fiscal avec la chute du taux de couverture du tissu fiscal (nombre de contrôles rapporté à l'évolution du tissu économique - nombre d'entreprises, nombre de contribuables) ;
- ▶ le recouvrement amiable des produits locaux (eau, assainissement...) que la loi autorise désormais à confier à des sociétés privées ;
- ▶ les missions de comptabilité publique auprès des collectivités locales où les garanties de la séparation ordonnateur/comptable sont oubliées avec le compte financier unique et l'expérimentation de l'agence comptable ;
- ▶ les missions « *qui ne sont pas douanières* »... voire non ministérielles puisqu'est annoncée, après le rapprochement du recouvrement « *fiscal* » de la DGFiP et des Douanes, la création d'une « *agence* » du recouvrement regroupant les missions de recouvrement fiscales et sociales ;
- ▶ les missions de la DGCCRF et les contrôles indispensables aux consommateurs qui seraient trop peu nombreuses selon le ministre citant les contrôles d'hygiène dans les restaurants et des aires de jeux pour enfants ;
- ▶ le transfert progressif des missions exercées dans les préfetures en matière de développement économique vers les régions, les départements et les Chambres du Commerce et de l'Industrie...

Utiliser le CTM pour articuler nos luttes

Les décisions de nos ministres dessinent en négatif tout ce qui fait la force, l'utilité et la cohérence de nos ministères et de leurs directions et services.

Pour **Solidaires Finances**, cette place nous oblige à une vigilance et à un devoir d'alerte vis à vis de l'ensemble de la société. C'est un axe de notre lutte pour un monde plus sûr socialement et écologiquement.

Pour **Solidaires Finances**, le CTM est l'espace où l'expertise professionnelle des personnels doit servir à dénoncer la logique d'ensemble des mesures prises par les gouvernements successifs depuis plus d'une décennie. Aujourd'hui, dans un contexte politique bousculé, la volonté manifeste d'imposer une « inversion des pôles » public/privé au regard de ce qui a fait notre « vivre ensemble » depuis 1945. C'est à cette inversion radicale que s'emploie le présent gouvernement. Se profile comme jamais avec autant d'évidence une « captation d'héritage » des « biens communs » et outils de l'intérêt général et du lien social au profit d'intérêts particuliers qui n'y voient que sources de profits.

Le CTM est une instance de confrontation autour de laquelle doit se construire la mobilisation de celles et ceux qui refusent la subrogation de l'intérêt général aux intérêts très particuliers de quelques-un.e.s.

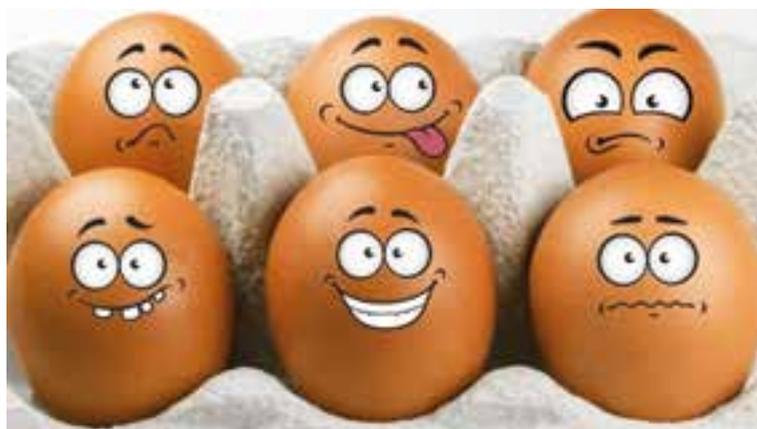
Le CTM doit être un levier

pour fédérer les mécontentements.

Un levier pour agir ensemble,

quels que soient notre direction

et service d'origine.



Bercy ou le titanic

Remake d'un naufrage ?



Les qualificatifs concernant Bercy tournent largement autour du thème de la toute puissance : « *citadelle* », « *forteresse* », ... Les journalistes sont loin d'être les derniers à user de ces termes dans leur titre-choc.

Pour certain.e.s, Bercy est la quintessence de la puissance de l'État, veillant aux dépenses publiques comme à la prunelle de leurs yeux. Des corps aussi illustres que puissants y sont abrités. « *N'ayez pas l'esprit mal tourné !!* », nous parlons bien ici de castes administratives et de « *grands corps* ». Ces gens-là peuvent soi-disant contrôler la vie économique, commerciale et financière de l'ensemble du pays et même au-delà. Le bâtiment lui-même, proue d'embarcation, s'avancant telle une vigie sur la Seine (et vers les autres lieux de pouvoir) incarne cette présumée toute puissance.

Le tout, aux yeux de l'opinion et des commentateurs, serait servi par une armée forte et organisée, d'agent.e.s de la DGFIP, des Douanes, de la DGCCRF, de l'INSEE et d'une pléthorique administration centrale aux directions tout aussi prestigieuses ; Budget, Trésor, DGE, HFDS ...

Castes au sommet fort à l'aise...

Aujourd'hui, la réalité est bien loin de tout cela. Les vagues d'assaut du libéralisme triomphant sont passées par là. Bercy, ses douves et ses soutes se sont réduits comme peau de chagrin. Le fait de dire que l'État se doit d'intervenir dans tous ces domaines est remis en question et même battu en brèche.

En termes de lieu de pouvoir, si on met à part les ors élyséens et l'actuelle « arrogance jupitérienne », il semble bien que le cœur régalien de l'État soit plutôt du côté de la place Beauvau que de Bercy. Il est vrai que l'ère Sarkozy avec ses RGPP et RéATE avait largement amorcé le processus de casse de l'État. Casse bien poursuivie avec la MAP de François Hollande. Il ne s'agit, bien sûr, pas d'opposer un ministère à l'autre, mais simplement de rappeler que l'action régaliennne ne saurait se limiter au seul ministère de l'Intérieur.

L'ère macronienne est caractéristique de tout cela. Les élites, les corps les plus prestigieux ont conservé, voir amplifié, leur pouvoir et leur influence. Emmanuel Macron lui-même n'aurait-il pas affirmé qu'il lui suffirait d'avoir une poignée d'Inspecteurs Généraux des Finances pour diriger le pays ? Par ailleurs, ces castes continuent

à ne pas dédaigner les sirènes (rémunératrices !) du secteur privé. Mais là-encore, on peut presque y déceler une marque de « cohérence ». En effet, quand on promet les allers-retours public / privé et qu'on trouve que le statut de la Fonction Publique est une vieillerie à abandonner aux oubliettes de l'histoire, on est dans le ton, si on peut dire ...

Si les « officiers » s'en sortent, ce n'est pas le cas des bataillons. A ce niveau-là, il n'y a pas de virage. Nous sommes plutôt dans le registre de la fuite en avant.

Il fut un temps où Bercy subissait des assauts au même titre que les autres ministères. Les nouvelles menaces (terrorisme, contexte international, ...) ont entraîné l'apparition de secteurs « sanctuarisés » (Intérieur, Défense...). D'autres domaines fondamentaux (Santé, Education, justice,...) étaient dans un tel état, qu'il a fallu mettre un frein (très relatif ...) aux grandes purges.

Au final, en victime expiatoire, il ne reste que... Bercy et ses ministères économiques et financiers pour soigner soi-disant le grand malade que seraient l'État et ses finances !



Troupes de terrain et autres « soutiers » bien mal à l'aise...

En quelque sorte, nous cochons toutes les (mauvaises) cases :

- ▶ nous sommes encore numériquement assez nombreux, pour y puiser des chiffres de suppressions d'emploi suffisamment marquants pour l'opinion ;
- ▶ administrations efficaces et souvent appréciées, nous sommes hélas moins dans l'image positive qu'un médecin des urgences, une infirmière ou un prof en REP (Réseau d'éducation prioritaire) ;
- ▶ mais surtout, pour les tenants des thèses libérales, qui semblent ne pas avoir quitté le pouvoir depuis 40 ans, nous sommes pile dans le cœur de cible. En effet, Bercy peut être associé à nombreux de termes : fiscalité/redistribution, régulation, protection... Or, il y a en fait pas mal de personnes -mais pas tellement dans le peuple, excusez du peu...- qui ne veulent plus ou le moins possible de ces missions de régulation, de contrôle et d'égalité. Ces cercles « influents » imposent leurs vues et souvent leurs intérêts PARTICULIERS, soit dit en passant. Et, ils « prennent la mouche » quand on leur rappelle que des dizaines de milliards s'évaporent chaque année, qu'on peut démanteler des fleurons économiques sans que quiconque n'arrive à appuyer sur le frein ; et qu'à force de casse des missions et d'emplois supprimés, nous sommes de moins en moins armés face à un risque économique, commercial, sanitaire, alimentaire, industriel majeur... Mais, après tout lorsque les médias ont la gentillesse de bien vouloir ne pas trop appuyer sur de telles « peccadilles », on ne vit pas si mal sous la doxa libérale, n'est-ce pas ? L'opinion s'en accommode... oublieuse des risques collectifs, de l'impact bien réel dans la vie de chacun.e.

Sauver Bercy du naufrage pour sauver le principe d'égalité

C'est cette fiction que nous voulons faire exploser.

Les aspects de la vie « gérés » par Bercy ne sont rien moins qu'immenses, divers et fondamentaux.

Il ne s'agit pas du tout d'essayer de rafistoler les prises d'eau du paquebot bercyen. Nous n'avons d'ailleurs jamais été les tenants de cette vision d'un Bercy comme lieu de puissance au nom du fait que les cordons de la bourse y seraient dénoués ou plus souvent, hélas, noués...

Mais, il est clair que l'affaiblissement des missions des ministères économiques et financiers est un réel danger pour la collectivité (et pour les agent.e.s). Cette tendance est, à notre sens, le reflet d'une double illusion : celle qui consiste à croire que le progrès social ne réside que dans le fait de grappiller quelques points de croissance et, celle d'espérer qu'en cassant un outil (multitâche et multi directionnel!) comme Bercy, permettra de libérer quelques éléments propres à favoriser les points précités ...

Et, si ça ne marche pas on fait quoi ?

NON !

nous ne sommes pas juste
à un moment où il faudrait encore accepter
de se serrer la ceinture un peu plus.

Pour nous,

*c'est une vision égalitaire
et démocratique
de l'Action Publique qui est en jeu.*

Du haut de la proue
d'une « citadelle » en surplomb
ou du bas des douves, au contact
avec les soutiers du quotidien,

**c'est bel et bien
ce que nous défendrons !**





DGFIP

La Direction générale
des finances publiques,

10 ans d'existence, 10 ans d'emplois supprimés !

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) est née en avril 2008 de la fusion de deux grandes directions du ministère : la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

10 ans après sa création, les orientations gouvernementales, inspirées et reprises par le rapport « action publique 2022 », s'apprêtent à remettre profondément en cause la conception et l'organisation de l'action publique. Longtemps citée par les gouvernements comme exemplaire dans la réduction de ses moyens, la DGFIP n'échappe pas à cette mutation inédite. Une remise en perspective permet de comprendre le sens profond de l'évolution de la DGFIP, une administration historiquement régaliennne de l'État mais de plus en plus fragilisée car contestée en tant que telle.

*10 ans d'activités en croissance constante
et de moyens en moins...*

La fusion de la DGI et de la DGCP avait été annoncée en mai 2007 par Nicolas Sarkozy au motif fallacieux que ces deux directions faisaient globalement le même travail et que leur fusion permettrait de supprimer des emplois. Le sens même de cette décision politique ne pouvait que fragiliser la nouvelle embarcation DGFIP. Les deux anciennes directions générales avaient déjà subi des suppressions d'emplois. Cependant la DGFIP comptait 125 500 emplois en 2008, au moment de sa création, mais n'en comptait plus que 104 873 en 2017, sachant que **1 600 emplois ont été supprimés en 2018 et 2 130 emplois devront être supprimés en 2019**. La DGFIP passera donc à l'horizon 2020 sous la barre des 100.000 emplois au total : rêve de nos ministres et cauchemar pour les agent.e.s.

Les gouvernements ont eu beau justifier ces suppressions d'emplois par les gains de productivité permis par le numérique et l'exemplarité du ministère en matière de rigueur

budgétaire, le constat s'impose. Les besoins augmentent, en termes d'accueil physique, de lutte contre la fraude fiscale, de gestion des comptes des collectivités locales et nous en passons... Par ailleurs, la hausse de la charge de travail et la complexité de celui-ci n'ont jamais été réellement pris en compte par les pouvoirs publics. Les années passant, la DGFIP s'est donc trouvée de plus en plus fragilisée.

Pour « accompagner » ce mouvement de « rationalisation » sans remettre en cause le périmètre de ses missions, les directeurs généraux successifs ont procédé à des restructurations : fermetures de trésoreries de proximité (en commençant par celles de moins de 3 agent.e.s, puis celles de moins de 6 agent.e.s et, désormais visées, celles de moins de 10 agent.e.s...), fusions de services, créations de pôles... À cela s'est ajouté un mode de management prétendu « performant » et mettant sous tension l'ensemble des agent.e.s.

Pour couronner le tout, souffrance au travail massive...

La hausse de la charge de travail est une réalité incontestable. Entre 2008 et 2017 :

- ▶ le nombre d'avis d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation a progressé de plus de 5 %
- ▶ le nombre d'avis de taxe foncière a progressé de plus de 11 %,
- ▶ le nombre d'entreprises soumises à TVA a progressé de plus de 42 %,
- ▶ le nombre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés a progressé de plus de 46 %,
- ▶ le volume des sollicitations dans les accueils des services a progressé de plus de 39 %,
- ▶ le nombre de comptes de dépôts de fonds a progressé de plus de 47 %,
- ▶ le nombre de locaux gérés par les services du cadastre a progressé de plus de 11 % et le nombre de comptes de plus de 5 %,
- ▶ le nombre d'opérations en matière de publicité foncière a progressé de plus de 12 %,
- ▶ le nombre d'actions de recouvrement a progressé de plus de 64 % pour les particuliers et de 15 % pour les entreprises, etc.



Ce vaste chassé croisé entre moyens en baisse et travail en hausse sur fond de management « resserré » n'est pas sans conséquences. La qualité des missions de service public en pâtit. A titre

d'exemple, le nombre de contrôles fiscaux a baissé alors que la lutte contre la fraude fiscale est devenue un enjeu économique et budgétaire majeur (« de l'argent il y en a caché dans les paradis fiscaux »). Pour les agent(e)s, la dégradation des conditions de travail n'aura jamais été aussi prononcée. Les situations de mal-être déclarées à la médecine de prévention ont elles aussi progressé de 26 % depuis 2011, au rythme de la surcharge de travail. En réalité le phénomène est plus prononcé car toutes les situations ne sont pas recensées, certain.e.s agent.e.s préférant se replier et/ou consulter leur médecin personnel sans faire valoir leur situation professionnelle : ils, elles culpabilisent.

... et dialogue social en panne...

A l'affaiblissement de la capacité d'agir de la DGFIP s'est récemment ajouté l'affaiblissement des droits de ses agent.e.s avec la chute des promotions internes, la perte de pouvoir d'achat et la remise en cause des règles de gestion. Mais le gouvernement ne compte pas s'arrêter là : les instances de dialogue social sont, elles aussi dans la tourmente : CT, CHS CT, CAP avec des élu.e.s du personnel pour la défense des droits collectifs et individuels des agent.e.s sont dans le viseur.

Pression statistique, affaiblissement des marges de manœuvre, rythme et intensification du travail accrus, hausse des tensions, individualisation croissante, augmentation des situations de « mal être » et de souffrance au travail, les agent.e.s des finances publiques connaissent les mêmes évolutions que l'ensemble des salarié.e.s. Si le statut des fonctionnaires permet aux agent.e.s des finances publiques d'éviter la peur du chômage, il n'en demeure pas moins qu'à ces nombreuses évolutions s'ajoutent plusieurs facteurs extérieurs (crainte de la mobilité forcée et d'un affaiblissement des droits sociaux, baisse de la qualité du service public) qui nourrissent la perte de sens au travail. Désormais, avec les projets gouvernementaux sur l'action publique et la DGFIP, celle-ci entre dans une nouvelle ère, beaucoup plus préoccupante.

Quelle DGFIP demain ? « Big bang », programmé ou d'autres choix à imposer ?

Avant de s'attacher aux évolutions structurelles des missions et à la façon dont le gouvernement et les pouvoirs publics s'approprient à organiser un vaste repli en termes de droits sociaux (avec notamment la remise en cause du statut), il est indispensable d'analyser en quoi cette évolution est avant tout idéologique. Car elle vise à organiser le repli de l'État, à remettre en cause ses spécificités et à valoriser le secteur privé, voire à lui en céder des pans entiers. En termes de missions, désormais l'accompagnement des entreprises prime sur toutes formes de contrôle public économique (notamment le contrôle fiscal)...

Ce n'est plus simplement à une remise en cause de la DGFIP et, plus largement, du service public, que nous assistons. Il s'agit d'un « big-bang » dont aucune catégorie d'agent, aucune mission ni aucun citoyen ne bénéficiera. Tout est remis en cause, brutalement, dogmatiquement, idéologiquement. Une main d'œuvre flexible, docile et mobile au

gré des besoins des employeurs, privés et publics, le tout sur fond de réduction de la place de l'action publique que l'on tente de réduire en usant et abusant de « l'ubérisation de l'État ». Voici, en résumé, ce qu'Emmanuel Macron et son gouvernement veulent imposer.

Les premières annonces alarmistes témoignent de la volonté gouvernementale d'aller vite et loin :

- ▶ en termes de missions, perte ou abandon de certaines d'entre elles,
- ▶ pour les agent.e.s : attaque du statut, rémunération au mérite, mobilité forcée et alignement des systèmes de rémunération et de pensions vers le bas.

Les missions ne seront pas épargnées. Le périmètre des missions, jusqu'ici globalement inchangé, connaîtra des changements synonymes de réduction. Le recouvrement connaîtra une véritable révolution.

Outre le rapprochement du recouvrement « fiscal » de la DGFIP et des Douanes (un rapprochement interne à Bercy), Gérald Darmanin a annoncé la création d'une agence du recouvrement regroupant les missions de recouvrement fiscales et sociales.

L'agence, modèle libéral s'il en est, aurait donc en charge des missions régaliennes dont le périmètre n'est pas précisément défini (on pense au recouvrement assuré par la DGFIP, les Douanes et les Urssaf) ! Et ce, avec des agent.e.s dont le nombre, la provenance et le statut n'ont même pas été évoqués ! Cette agence devrait gérer les recettes spontanées, mais la question de l'action en recouvrement (recouvrement contentieux) n'a pas été précisée... Il s'agit donc d'un big-bang du recouvrement des recettes publiques (les prélèvements obligatoires)... Avant de s'attaquer au contrôle ? Celui-ci aussi est touché, avec le data-mining et de nouvelles procédures, mais aussi et surtout une philosophie tournée plus vers le conseil que vers le contrôle.

En matière de gestion publique, la mise en œuvre du compte financier unique dans les collectivités locales de toutes tailles est annoncée. Il se substituera au compte de gestion du comptable public et au compte administratif d'ordonnateur, ce qui pose par conséquent la question de l'avenir du principe de la séparation « ordonnateur/comptable ». L'expérimentation de l'agence comptable dans les grandes collectivités locales pose elle aussi l'avenir de la mission « gestion publique » qui se retrouverait à terme reversée dans les collectivités locales. La DGFIP pourrait ainsi se retrouver amputée d'une partie de ses missions.

L'objectif « zéro numéraire » a également été annoncé d'ici 2022. Mais un partenariat (avec La Poste ou les buralistes) serait passé pour gérer les paiements en espèces pour un coût budgétaire encore non précisé : l'État se déchargera sur des acteurs privés pour collecter des sommes en numéraire. On imagine la réaction des contribuables qui se rendront dans les services de la DGFIP lorsqu'ils seront orientés vers leur bureau de tabac... Bien entendu, les pouvoirs publics ne cessent de vanter le numérique, en mentionnant le télé travail comme palliatif aux restructurations et la généralisation des doubles écrans. Mutation, transfert vers des acteurs privés et, au final, rétrécissement des missions, tel est le programme du gouvernement.

Le repli de la présence territoriale va s'accélérer : le gouvernement ne privilégie plus la présence de services des finances publiques en tant que tels et s'oriente vers une forme d'accueil « low cost » de type « maison de service au public » dont les compétences seront *de facto* minimales. Le reste des missions de la DGFIP étant de plus en plus éloigné des citoyens (plate-formes téléphoniques et numériques, pôles départementaux, régionaux ou inter-régionaux).

En matière de gestion des personnels, les agent.e.s des finances publiques voient déjà leurs règles de gestion profondément remises en cause. Comme l'ensemble des fonctionnaires, ils subissent également une perte de pouvoir d'achat du fait de l'ab-

sence de revalorisation de la valeur du point d'indice et de leur régime indemnitaire. Au surplus, leurs promotions internes sont de plus en plus limitées, leurs qualifications de moins en moins reconnues.

Enfin, **les orientations gouvernementales en matière de mobilité subie, de remise en cause du statut (avec la probable montée en puissance des contractuels), de même que la rémunération au mérite,** n'épargneront pas la DGFIP. Or cette dernière est littéralement incompatible avec les missions de la DGFIP : on imagine en effet mal un agent noté en fonction du nombre ou du montant d'un « redressement » ou d'une action en recouvrement forcée (poursuite)...

Une autre logique est possible !

Partagez-la avec

Solidaires Finances Publiques

Ces orientations vont à l'inverse de ce qu'il faudrait faire face aux besoins économiques, sociaux et environnementaux, aux enjeux (accueil, fraude, collectivités locales, cadastre, etc) et à la nécessité de renforcer le «vivre ensemble».

Pour **Solidaires Finances Publiques**,
le maintien de services de proximité,
la garantie pour les citoyen.ne.s que l'équité,
la neutralité et l'indépendance seront respectées,
le renforcement des moyens pour assurer les missions
et l'amélioration de la reconnaissance des agent.e.s,
sont autant de priorités qui constituent
le socle de notre combat.

Celui-ci vise à défendre le service public, ses agent.e.s
et par conséquent, une certaine conception du...

"vivre ensemble"



Douane à la croisée des chemins



ou douane défigurée !

Au titre du budget 2019, la DGDDI peut passer pour une grande privilégiée ...

En effet, alors que les autres directions voient fondre leurs effectifs, ceux de la Douane vont progresser de 250 emplois, ce qui est :

- ▶ loind'être négligeable dans l'absolu,
- ▶ Très notable par rapport à la tendance générale dans la Fonction publique,
- ▶ Juste énorme dans le contexte « bercyen », le ministère étant Premier contributeur aux suppressions d'emplois.

On peut aussi observer que cette « poussée » n'est pas une nouveauté fracassante. En effet, c'est la troisième année consécutive que les emplois sont à la hausse, ce qui rend la trajectoire d'autant plus remarquable.

Voilà qui devrait inciter le militant syndical douanier à un enthousiasme follement débridé ...

Les syndicalistes étant, bien sûr (!), d'insupportables marchands de pessimisme et autres VRP en cri d'orfraie, on ne va pas s'empêcher de nuancer le propos. Une mise en perspective est, en effet, loin d'être inutile.

Bref rappel du contexte lié à l'évolution de la DGDDI

Tout d'abord, la DGDDI sort de plusieurs décennies de suppressions d'emplois. Au dire de certains responsables, sur certains services, nous étions « à l'os ». Les renforts en sont d'autant les bienvenus.

Mais tout ceci peut être vu comme un « *rat-trapage partiel* » d'années de diète et de casse.

Les « augmentations d'emplois » sont, elles, liées à des phénomènes conjoncturels. Il est à noter, d'ailleurs, que ces derniers n'étaient pas prévus. Ceci devrait d'ailleurs inciter nos élites à beaucoup de prudence et à ne pas se lancer trop vite dans des politiques de « désarmement » des structures de protection et de régulation. Il ne faut pas être grand clerc pour voir que le libre-échange triomphant et absolu est loin d'être la « panacée universelle » pour pas mal de personnes. Toujours dans le niveau « stratosphérique » et, sans faire de la politique-fiction, on voit assez aisément que les choses changent, bougent et parfois plus vite et de façon plus soudaine que par le passé.

Pour être plus précis sur les phénomènes conjoncturels, il faut rappeler que les pre-

mières augmentations d'emplois sont intervenues à la suite de la vague terroriste de 2015. On ne peut donc pas dire qu'il y ait là franchement matière à réjouissance. Quant à dire que quelques fanatiques, armés du désir d'en découdre avec leurs concitoyens, pourraient faire leur miel de l'absence de contrôles (marchandises, argent sale, armes...), on peut estimer, a posteriori, que c'était quelque chose qui aurait pu et dû être anticipé.

S'agissant de la période qui s'ouvre, le motif du « *coup de pouce* » est notre voisin d'Outre-Manche et son Brexit. Brexit dont la traduction précise et les conséquences en matière douanière restent inconnues à ce jour. Si on peut estimer que le renfort pourrait être reconduit l'année suivante, il est envisageable qu'à l'exercice N+2, les emplois repartent à la baisse. D'ailleurs, il faut noter que le chiffre de créations est en fait nominalement de 350 emplois, assortis d'une suppression de 100 au titre de la centralisation comptable. Cet affichage n'est pas qu'une question arithmétique. **L'administration affiche officiellement la baisse. Ce n'est pas anodin.**

PSD en cours : « vague créatrice » devenant « vague souvenir »...

Dès lors qu'on concentre, qu'on fusionne, il y a des réductions à la clé. Or, à notre sens, le « projet stratégique » pour la Douane n'a pas encore produit ses effets. Quand ce sera le cas, les effets sur le maillage territorial seront puissants. A ce moment, la « vague créatrice » pourrait n'être plus qu'un lointain souvenir.

Pour en revenir au Brexit plus précisément et, eu égard à la difficulté de la chose, il n'est pas garanti loin s'en faut, que beaucoup de pays suivent l'exemple ... (NDLR : on ne se prononcera pas ici sur son caractère souhaitable ou non). Le cas pourrait ainsi ne pas faire école...

Comme il a été question dans la page qui précède de « fusion comptable », rappelons que l'unification du réseau comptable DI et FiP semble être actée. Dès lors, l'administration des Douanes n'aura plus le caractère d'une administration comptable, elle aussi.

Si on ajoute dans la marmite CAP 2022 et la suppression de 40 petites taxes en 4 ans, dont un certain nombre sont de la compétence de la DGDDI : là, c'est la casquette d'administration fiscale qui commence à se trouver quelque peu...

Le phénomène va sûrement s'amplifier : actuellement il y a une sorte de Yalta de la fiscalité. Il semble qu'on s'oriente vers un mouvement assez général de transfert vers la DGFIP.

... Pas loin d'un scénario de « défiguration » de la Douane

D'ici quelque temps, on voit donc se dessiner une administration beaucoup plus concentrée (avec un découpage territorial forcément impacté), qui n'a plus de rôle comptable et dont les missions fiscales pourraient n'être que résiduelles.

En clair : ce n'est plus la même Douane. Voire ce n'est plus la Douane du tout... Mais quelle Douane sont donc en train d'esquisser nos dirigeants, nos ministres ?

Ce scénario d'explosion n'est pas une simple élucubration.

On peut considérer que la branche Surveillance serait préservée (tout est relatif, d'aucuns peuvent en témoigner...). Mais l'ancrage Bercy pourrait se révéler ténu, voire se dissoudre au fil des évolutions.

Or, s'agissant de l'avenir de la Surveillance, entre une mission de plein exercice dans notre sphère et un rôle de croupion ailleurs, notre choix est vite fait !

Pour l'instant, l'administration n'ouvre pas le débat sur ces évolutions. Elle préfère minimiser ces questions, avoir un discours un peu lénifiant. On veut bien nous dire que nous entrons dans une période de changements importants, mais sans aller plus loin.

Pourtant, par égard pour nos missions et pour les agent.e.s qui les accomplissent, il serait maintenant temps de jouer cartes sur table en partant du constat partagé : il y a des évolutions en tendance lourde. Quand donc l'administration et nos gouvernants vont-ils nous réunir autour d'une table afin d'identifier où ces dernières risquent de nous entraîner ?

Solidaires Douanes,

n'acceptera jamais que les douanier.e.s ne soient qu'une simple variable d'ajustement dans des scénarii d'évolution qui n'auront jamais été clairement posés, discutés, concertés, y compris en prenant le temps nécessaire à l'ensemble d'un processus de négociation sociale respectueux de tou.te.s. Qu'on se le dise !



DGCCRF La concurrence/ consommation en miettes



C'est insoutenable !

DGCCRF en miettes

Une circulaire du 31 décembre 2008 a mis fin, d'une part, à la régionalisation des services déconcentrés de la DGCCRF et, d'autre part, au lien hiérarchique entre le Ministre et ses agent.e.s, enquêteurs et sédentaires.

Ses missions ont alors été partitionnées entre des structures administratives qui n'ont aucun lien hiérarchique entre elles : la DIRECTIONS des Entreprises, de la Concurrence, Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), au niveau régional et les DD(CS) PP, au niveau départemental.

Ces structures ont chacune des organisations totalement disparates. Tous les Pôles C des DIRECCTE ne regroupent pas les mêmes missions, ni les mêmes schémas régionaux de mutualisation, sans parler des DIRECCTE dans les DOM qui regroupent l'ensemble des missions CCRF dans le pôle C. Il en est de même en ce qui concerne les Directions Départementales (de la Cohésion Sociale) de la Protection des Populations (DD(CS)PP) dont le fonctionnement, la composition et les appellations de services sont différents d'un département à l'autre. Un vrai labyrinthe en fait !

La multiplicité de donneurs d'ordre, les incohérences qui en découlent sont sources d'une souffrance au travail en pleine expansion. La confiscation des budgets par les préfetures, les mutualisations de moyens à outrance, la dégradation des conditions matérielles de travail et les organisations bancales entre les niveaux régionaux et départementaux ont les mêmes conséquences en termes d'indicateurs d'efficacité, d'efficacité sur le terrain et de motivation au travail partout en France. **La poursuite aveugle de l'interministérialité à tous les niveaux, sous la tutelle des seuls préfets, est totalement contre-productive y compris en matière de gestion des agent.e.s de la Fonction Publique d'État.**

Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile pour les quelque 2844 agent.e.s de la DGCCRF d'exercer leurs missions de la manière la plus efficace possible du fait notamment des coupes claires dans les effectifs qui amputent chaque année un peu plus la cohérence et la capacité d'action de la DGCCRF.

Piètre scénario de réorganisation

Jusqu'en 2008, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) comptait près de 3400 agent.e.s et s'organisait à partir d'une administration centrale à Paris, de 22 directions régionales, de 101 directions départementales, de 3 services à compétence nationale.

SCL, à peine mieux loti

Concernant le Service Commun des Laboratoires (SCL) créé en 2007 par la fusion des réseaux laboratoires de la Douane et de la DGCCRF, le constat général s'en rapproche même si les choses sont loin d'être identiques.

Un coup d'accélérateur s'est produit il y a quelques années avec la rationalisation, puis la spécialisation et le resserrement du réseau. Fermetures de sites, transfert-regroupement par spécialité, arrivée massive de la démarche qualité : autant d'ingrédients qui là aussi se traduisent par de plus en plus de difficultés. Le tout sans oublier les suppressions d'effectifs qui ont touché le SCL comptant aujourd'hui 400 agent.e.s environ réparti.e.s dans les 9 laboratoires métropolitains et les 2 en Outre-Mer.

Un avenir bien incertain

L'avenir de la DGCCRF et du SCL ne sont guère faciles à cerner entre les propositions faites au cours des groupes de travail réunis sous l'égide du Ministre, ou au travers des propositions de CAP 2022, ou encore dans le cadre des circulaires du Premier ministre du 24 juillet 2018.

Suite aux groupes de travail initiés en 2017 par le Ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE, l'externalisation (**privatisation ?**) des missions de contrôle en hygiène alimentaire à la distribution (restaurants, charcuteries, boucheries, boulangeries - dont celles des Super, Hypermarchés -

...) et celles des contrôles en exploitation des équipements de loisirs actuellement exercés par la DGCCRF **sont à l'ordre du jour**. Bien entendu, cette privatisation des contrôles serait facturée aux professionnels contrôlés. Quid de l'impartialité de contrôles onéreux dont le coût sera répercuté sur le consommateur et dans le prix du bien consommé ! De plus, un accueil consommateurs « 100% web » est envisagé, **encore une manière déguisée de supprimer des postes au nom de la modernisation mais en privant toute une partie de la population de l'accès réel de proximité à ce service public.**

Agencification, simplification, privatisation des contrôles... : ça craint !



Ce n'est pas la sortie du fameux rapport « CAP 2022 » qui va nous rassurer sur notre avenir. Il ne propose ni plus ni moins que la création d'agences **qui seraient à même d'exercer nos missions**, tandis que la conception de la réglementation continuerait d'être **élaborée** en administration centrale.

Enfin, le 24 juillet 2018, en plein été caniculaire, deux circulaires ont lancé un nouveau processus d'envergure de « *réorganisation territoriale de l'État* » (ce n'est jamais que la 3^{ème} en 10 ans !) au travers de la « clarification et simplification des compétences » tout en réaffirmant la priorité donnée à l'intervention de l'État là où celle-ci est prioritaire.

Or, les agent.e.s en DIRECCTE savent déjà ce que cela donne pour le Pôle 3E, développement économique dont 70 % des postes sont supprimés au 31/12/2018.

Franchement, un tel exemple fait craindre le pire pour toutes les autres activités interministérielles sur le territoire.

Pour la DGCCRF, l'externalisation est clairement mise en avant avec un recentrage de l'action sur les seuls dossiers les plus complexes et les plus sensibles, seul le contrôle de légalité étant sanctuarisé.

Ça craint aussi beaucoup pour les citoyen.ne.s !



De manière générale, l'ensemble des transformations envisagées sont pensées dans une optique unique de contrainte budgétaire et donc d'incessantes réductions d'effectifs et de moyens financiers. On bascule peu-à-peu dans le « tout auto-contrôle » à l'initiative des professionnels. L'actualité récente (Lactalis) nous montre les limites de cet exercice et la nécessité d'une administration forte qui soit en capacité d'assurer ces contrôles de manière efficace et rapide.

Il relève bien des responsabilités de l'État, au travers de la DGCCRF et du SCL, d'assurer le contrôle de la sécurité et de la protection économique des consommateurs, de la loyauté des transactions dans toutes ses dimensions y compris la concurrence et les marchés publics.

Ensemble, lutter pour dire STOP

à la fuite en avant !

C'est pour cela que nous devons continuer de lutter afin que la DGCCRF et la Fonction Publique continuent d'assurer des missions de service public de façon impartiale et égale pour toutes et tous, au nom de l'intérêt général.



INSEE,

Avenir de la statistique, études économiques et luttes sociales

Institut réputé pour sa rigueur et son sérieux dont l'opinion ignore souvent qu'il est une des directions générales du ministère de l'économie, l'Insee connaît aussi des luttes sociales.



Enquêtrices/teurs et inégalité professionnelle

Celle des enquêteurs et enquêtrices, tout d'abord. Pour produire des chiffres sur le chômage, sur l'évolution des prix à la consommation, sur les inégalités de patrimoine, sur les violences domestiques, il faut collecter l'information sur le terrain. C'est le travail de 900 enquêtrices. On les désigne habituellement au féminin car ce sont à plus de 80 % des femmes. L'Insee mesure les inégalités professionnelles entre hommes et femmes ; il les vit en interne. A l'Insee, la catégorie de personnel la moins bien rémunérée et la plus précarisée est aussi la plus féminisée.

Après une longue lutte, leur cadre d'emploi a évolué. Elles ont désormais le statut de « contractuelles de l'État » et ne sont plus d'éternelles « pigistes ». Ce progrès est à mettre au crédit d'un syndicalisme de combat ; mais des aspects inacceptables dans la gestion de leur travail se pérennisent : trop de temps incomplets, surtout en début de carrière avec des rémunérations insuffisantes ; remboursements de frais si mesquins qu'une enquêtrice est bien souvent réduite à payer pour travailler ; perspectives de carrière ridicules, insécurité d'emploi bien plus grande que celles des collègues en bureau.

A **SUD Insee**, nous continuons ce combat pour l'amélioration des conditions d'emploi, de travail et de rémunération des enquêtrices.

Démembrement en « dominos » des activités de l'INSEE

Depuis 2015, les personnels et leurs organisations syndicales se sont mobilisés, rassemblés pour interpeller leur directeur général lors d'une « grand messe » afin d'éviter le pire scénario, la réforme territoriale a frappé l'Insee. Frappé, le mot est juste : si les établissements situés en dehors des nouvelles préfectures de région sont conservés (ce n'était pas forcément la première intention de la direction), beaucoup de missions leur ont été retirées, en particulier celles de diffusion et de publication d'études. C'est sans doute cette fonction d'« action régionale » (en jargon Insee)

qui est dans le collimateur des cost killers (« tueurs de coût ») de la nouvelle administration publique, qui sabrent les budgets publics sans se soucier du service rendu aux citoyens. La production statistique a déjà subi les effets des restrictions budgétaires. Les effectifs plongent : moins 540 emplois en 4 ans, quasiment un salarié sur dix. Encore une fois, l'Insee ne se contente pas de mesurer le déficit public. Il contribue à l'effort national de réduction de la dépense publique puisqu'il paraît que c'est primordial.

Le bouleversement « en dominos » de nos activités (on enlève une activité à un endroit pour la mettre ailleurs, pour compenser on pique du travail à l'établissement voisin et ainsi de suite) et les restructurations en cascade ont mis nombre de collègues dans une situation professionnelle délicate.

Souffrance au travail, maladies professionnelles et burn-out deviennent de plus en plus monnaie courante. Notamment dans les établissements les plus petits qui sont aussi les plus fragiles, où les perspectives de carrière se sont réduites à peau de chagrin depuis cette funeste réforme territoriale.



SUD Insee s'est engagé pleinement dans ces luttes, et plus largement dans les combats sociaux des dernières années. Nous nous sommes opposés à la loi « Travailles ! » et ses répliques, sachant très bien que quand le gouvernement s'attaque au monde du travail, tôt ou tard, ce sont tous les salariés qui en pâtissent, dans le public comme dans le privé.

CAP 22, un horizon qui paraît bien sombre pour l'INSEE !

On le voit avec le plan CAP22, qu'on peut d'ores et déjà résumer en quelques mots : moins d'emplois publics, privatisations, précarisation, casse du statut de la fonction publique. Pour couronner le tout, le gouvernement ambitionne de réduire les prérogatives des instances paritaires, CAP et CHSCT (l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail, voilà qui, sans doute, n'est pas assez « moderne »...). Le plan est cohérent, reconnaissons-le... combattons-le dans sa globalité ! **Il est à l'exact identique de ce qui s'est passé dans le privé avec la disparition programmée des CHS CT contenue dans les ordonnances de la loi « Travailles ! ».**

Au passage ressort la vieille rengaine de la transformation de l'Insee en « agence ». Encore un gouvernement qui croit faire du neuf avec du vieux. L'INSEE, une agence ? Au fur et à mesure des réformes, l'INSEE perd ses effectifs et ses missions, forçant l'institut à suivre une voie qu'il ne souhaite pas : se contenter de la production statistique sur les obligations réglementaires institutionnelles alors qu'il devrait être en mesure de fournir de nombreuses études permettant de mieux comprendre les réalités économiques et sociales, tant au niveau national qu'au niveau local. La demande existe, mais l'INSEE l'ignore de plus en plus, en fermant l'accès au public et en s'éloignant des acteurs locaux.

Son offre de diffusion à destination du grand public et des petits acteurs institutionnels se réduit, encore et encore mettant en péril sa mission de diffusion au plus grand nombre.

Ces perspectives sont de véritables menaces pour l'indépendance et la qualité des productions statistiques de l'Institut. Où est l'indépendance de l'Insee quand la production statistique se réduit de plus en plus aux seules obligations européennes ? Où est la qualité quand les sites de production sont proménés d'un établissement à un autre, et les restructurations de services incessantes ? **Quel service public rendons-nous quand les études statistiques et leur diffusion ne visent plus que les gros acteurs institutionnels (État, conseils régionaux, métropoles) au détriment des petites collectivités (petits départements, communes), des particuliers et du secteur associatif ?**

Les orientations qui ressortent de CAP22 consistent à externaliser ou à supprimer tout ce qui n'est pas, selon ses « experts », foncièrement de la fonction publique. Les fonctions supports et l'informatique doivent-ils être externalisées ? Nous pensons que non. L'INSEE possédant des données sensibles, il doit conserver la maîtrise de son système d'information. D'autant plus qu'**externalisation ne rime pas forcément avec réduction des coûts, bien au contraire.**

Trop souvent les travaux externalisés, confiés à des prestataires extérieurs sont extrêmement coûteux et débouchent sur des services insatisfaisants, inadaptés aux besoins des utilisateurs.

Nous poursuivons aussi d'autres combats, dans un esprit d'union syndicale. Nous sommes aux côtés des ancien.ne.s salarié.e.s du Tripode à Nantes, exposé.e.s à l'amiante et qui réclament justice, quinze ans après

la destruction de ce qui était sans doute le bâtiment le plus amianté de France. Dans toutes nos implantations, nous veillons à ce que de tels scandales ne se reproduisent pas. C'est une vigilance quotidienne pour pousser nos directions à respecter la législation en la matière comme dans tout ce qui touche à l'hygiène et à la sécurité. C'est une question de santé et aussi de dignité.

Ensemble

changeons d'horizon et luttons !

Les perspectives de lutte ne manquent pas : pour la défense de nos missions vers tous les publics (une diffusion de chiffres pour tou.te.s, des enquêtes et des études sur les sujets d'actualité sociale), pour la défense des droits des agent.e.s de la statistique publique (perspectives de carrière, rémunérations et conditions de travail). Nous ne compterons pas sur la seule bienveillance de l'administration pour défendre nos droits et en obtenir de nouveaux ! Nous savons que le progrès social et l'émancipation passent toujours par la mobilisation et l'action collective.

Sud Insee, restera toujours à vos côtés !



Une administration Centrale « stratégique » mais « hors sol »

Réorganisations
incessantes et
avenir compromis

Bercy, c'est l'Administration Centrale et ses quelques 8 000 agent.e.s. Des missions diverses et fondamentales que l'on retrouve dans une trentaine d'entités ayant en charge des services de contrôle et de renseignements, des médiateurs et un secrétariat général. La DGAFP est aussi revenue dans ce périmètre d'Administration Centrale. Au-delà des pièces intangibles et maîtresses (Direction du Budget, Direction générale du Trésor, Direction générale des Entreprises), ce vaste puzzle aux contours mouvants se redéfinit souvent à notre nez et à notre barbe sans qu'on y prête collectivement une grande attention.

Comme toutes les directions des MEF, l'administration centrale voit lentement mais sûrement diminuer son nombre d'agent.e.s. Et comme toutes les directions, il.elle.s subissent les réorganisations, déménagements, changements au doigt mouillé d'objectifs et de missions. Même si tout cela semble se passer dans un environnement plus... confortable « grâce » à la mise en place de quelques principes de « Social washing » : canapés et distributeurs de nécessaires de toilettes, « food-truck » et autres « after-work »... bien souvent, il.elle.s essuient les plâtres de chaque nouvelle lubie organisationnelle visant un seul et unique objectif : faire des économies !

Les recommandations du Premier ministre, dans sa circulaire du 24 juillet aux ministres et secrétaires d'états et aux préfets, prévoient que les administrations centrales ne soient plus que des administrations stratégiques. Elles relancent, une nouvelle fois, des processus de déconcentration et de réorganisation.

Pour faire des économies, le plus simple serait d'« externaliser » encore et encore certaines missions ou services. Pour être plus clair : pour nos gouvernants c'est en substance « **Vive la privatisation ! Plus de salaires à payer, plus de carrières à gérer, plus de mobilités à organiser** ». Avec au passage la disparition de certains corps, surtout parmi les techniques. C'est bel et bien au nom de cette logique dogmatique que l'accueil et l'entretien (et peut-être bientôt la sécurité des bâtiments) sont déjà « passés au privé ». Quel soulagement ce serait pour nos décideurs aveuglés de ne plus avoir à gérer tous ces fichus statuts !

Nous n'exagérons pas : c'est comme cela qu'il faut comprendre la volonté du gouvernement de « favoriser les allers-retours entre public et privé » et d'encourager les départs « volontaires » !

Et, pour que ces nouvelles mesures et réformes passent bien, sans trop de bruit et de fureur, le gouvernement vise en parallèle à limiter le pouvoir d'action des organisations syndicales, **exactement comme il l'a déjà fait dans le privé**. La réforme annoncée des instances paritaires a cet objectif. La réduction du nombre d'instances, la soi-disant recentralisation par le biais de la création d'une seule instance, revient à faire traiter par un nombre de représentant.e.s du personnel réduit, les problématiques rencontrées par près de 14 000 agent.e.s en CHSCT de Centrale ! À moins de siéger plusieurs jours par mois, on ne voit pas comment les organisations syndicales de Centrale pourront accompagner les agent.e.s concerné.e.s par les nouveaux changements, examiner au fond les signalements toujours en hausse pour discriminations ou pour souffrance au travail, étudier les conséquences des déménagements et leur pertinence...

A ce prix-là, nous ne voulons pas d'une administration centrale « stratégique » qui abandonnera un nombre de plus en plus élevé de ses agent.e.s à leur triste sort et qu'un « food truck » ou autre « after work » (les anglicismes sont de rigueur dans la « nov-langue » managériale) ne saura soulager.



Ne laissons pas faire, luttons contre les « vues de l'esprit hors-sol », ré-enracinons la centrale dans la réalité quotidienne

► Nous devons nous mobiliser pour conserver les missions qui sont les nôtres, avec pour les remplir, des fonctionnaires sûrs de leur avenir et de leur statut.

► Il est urgent de mettre un frein aux réorganisations et aux déménagements dont personne ne voit vraiment le but et qui engendrent incompréhensions et souffrances. Les jeux de chaises musicales entre les différents sites géographiques des ministères économiques et financiers, les décisions de réorganisation prises sans discussions préalables doivent cesser.

► Les carrières doivent être suivies au plus près en CAP avec des garanties de promotions.

► La mobilité à laquelle sont sommés les agent.e.s doit être une réalité et ne pas servir à masquer les embauches de contractuels.

► La formation doit être entendue la plus large possible. L'offre de l'IGPDE ne peut pas être la seule réponse.

► Les associations d'action sociale, de sports et de loisirs propres aux MEF et dépendantes du SG doivent avoir un fonctionnement transparent. Leurs offres de services comme le sort de leurs agent.e.s sont des points de préoccupation majeure.

► L'égalité salariale femmes/hommes est un sujet crucial à Bercy. Les différences de rémunération sont criantes dans les plus hauts corps de Bercy, ainsi qu'entre corps techniques (plus masculinisés) et corps administratifs (plus féminisés) et comme le sont également les déroulements de carrière.

► Le dialogue social en administration centrale ne doit pas être ni une simple annexe de celui mené au niveau ministériel, ni une simple chambre d'enregistrement de décisions déjà prises ailleurs. Il faut, au contraire, des instances paritaires au plus près des agent-e-s, faisant entendre une autre musique que celle de l'administration. Il faut des représentant-e-s du personnel combattifs, déterminés qui sachent à tout instant exiger une prise en compte réelle des besoins et des attentes de tous les personnels.

Comme il le fait depuis que notre syndicat est représentatif en administration centrale,

SUD Centrale Solidaires

portera ces exigences fortes dans toutes les instances où siégeront nos représentant.e.s élu.e.s.



Industrie et développement durable

Politique économique et industrielle dans les limbes



Dans le cadre des préconisations du comité d'action publique 2022 les missions de l'ex-Industrie vont encore une fois évoluer. **Les agent.e.s, maintes fois mis.e.s sur le grill**, risquent d'avoir à affronter un énième choc « culturel » dans leur environnement professionnel.

Après le démantèlement des Directions Régionales de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) en 2009 et l'affectation des agent.e.s dans les nouvelles structures interministérielles appelées Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la violence continue.

Le gouvernement Macron/Philippe ne déroge pas à la règle pour libéraliser **un peu plus et privatiser chaque fois que possible** nombre de missions régaliennes de contrôle des activités industrielles, des installations classées et d'aides aux entreprises.

À les entendre, il s'agit encore de dégager de véritables synergies en supprimant des centaines de postes pour lesquels on a pourtant déjà réduit la possibilité de remplir leurs missions de service public. Peu à peu, il devient impossible d'exercer des missions liées à la protection de l'environnement, de contrôle technique de sécurité (véhicule, équipements sous pression, carrières...) et afférentes à la métrologie ou au développement économique des entreprises et des filières industrielles.

► C'est bien le fait d'avoir laissé les services des préfectures, des conseils généraux et des régions, empiéter sur les compétences régaliennes qui, aujourd'hui, permet à l'État de dénoncer l'insuffisante transparence du rôle et des compétences de chacun.

► C'est bien sous les attributions du précédent ministre de l'Économie, devenu Président de la République, que les aides financières des DIRECCTE ont été déléguées **aux régions fusionnées (loi Nôtre)**.

► C'est bien le ministre prédécesseur (Montebourg) de Macron qui a placé sous l'autorité des préfets de région, les commissaires au redressement productif (CRP) pour « *animer une cellule régionale de veille et d'alerte, et soutenir les entreprises en difficulté* ».

La simplification, mot récurrent de l'idéologie de celles et ceux qui pensent qu'il faut laisser faire, sans contrainte ni réglementation dénommée « charge administrative » subie par les entreprises, est illusoire. Surtout lorsque dans les faits ceux qui parlent de simplicité sont ceux-là même qui organisent la complexité administrative.

Ce n'est pas l'application d'une politique et d'une doctrine de plus en plus libérale qui **peut nous rassurer**. La Commission européenne et certains parlementaires français considèrent la trajectoire budgétaire française fragile, car ne reposant pas sur **une reprise économique réelle**. Hélas, « les jupitériens » **vont une fois de plus baisser les dépenses publiques** pour tenter de recouvrer un équilibre...



Pôle 3 E des DIRECCTE, mission devenue impossible à exercer ! ?

Dans un contexte déjà difficile pourquoi nos ministres n'envisageraient-ils pas la mobilité géographique, professionnelle, voire les « **départs volontaires** » hors de la fonction publique ou les mobilités vers les fonctions publiques territoriale et hospitalière ? Cela, comme si les agent.e.s MEF ex Industrie n'étaient dotés de métiers spécifiques, de qualifications et d'expertise indiscutables...

L'exemple le plus criant qui soulève de nombreuses protestations est celui du devenir plus que compromis du Pôle 3E des DIRECCTE (entreprise, économie, emploi). Une nouvelle fois, ces agent.e-s administratifs et techniques, géré.e-s respectivement par le secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEFs) et la direction générale des entreprises (DGE) sont sur la sellette. Hélas, les craintes formulées par **Solidaires Finances** dès l'annonce, inscrite dans le projet de loi sur la décentralisation, du transfert du développement économique vers les collectivités locales, étaient fondées.

Le 4 septembre 2018, le « recentrage » de ces missions annoncé par Bruno Le Maire vise à éliminer 70 % des effectifs et à ne conserver que 120 agent.e.s/430 au sein d'un « service économique régional » qui reste à créer. Plus d'un mois après, les 310 agent.e-s du pôle 3E devant migrer vers d'autres emplois (fonction publique territoriale ? Hospitalière ? Autre...) sont spoliés de toute information crédible sur leur devenir professionnel et, dans le plus grand désarroi. Seule annonce : « Votre poste est supprimé le 31 décembre ! ».

INACCEPTABLE !

Politique industrielle dans les limbes ! Délibéré ou pas ?

Lorsqu'on examine les statistiques de l'Insee sur la production industrielle, on s'aperçoit que certains secteurs sont très loin d'afficher une production supérieure à celle de 2010 : celle-ci n'a progressé que de 4 % depuis 2010 ! Rappelons au passage que deux millions d'emplois ont disparu dans l'industrie depuis 1980. **N'y a-t-il pas là les conséquences d'un abandon progressif de la politique industrielle, gouvernement après gouvernement, depuis 40 ans ?**

17 ans après l'explosion d'AZF le 21 septembre 2001 et après plusieurs accidents majeurs survenus depuis, nous ne devons pas oublier que le risque industriel en France reste **prégnant et de plus en plus présent aux yeux de l'opinion (pollution des sols, friches industrielles non dépolluées, constructions à moindre coût d'écoles et autres infrastructures sur des sites pollués...)**. 1 200 inspecteurs de l'environnement pour 500 000 installations classées à surveiller ne peuvent suffire pour réduire drastiquement ce risque. Comment prévenir et limiter les enjeux humains, environnementaux et économiques avec des moyens aussi dérisoires ?

Loi sur la confiance ou préparation de « l'externalisation » ?

la loi « *pour un état au service d'une société de confiance (ESSOC)* », communément appelée loi sur le « droit à l'erreur » invite tous les corps de contrôle à relâcher l'attention, notamment en matière de surveillance et de maîtrise des risques. Véritable révolution copernicienne en matière de « **charge de la preuve** » : l'administré.e (contribuable ou entreprise) sera à priori considéré.e de bonne foi ; ce n'est qu'à contrario et après risque avéré que l'administration devra, le cas échéant, prouver la mauvaise foi du déclarant.

Il n'était déjà pas simple de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires. De fait, face à l'inadéquation mission-moyens de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, on peut craindre que la prochaine étape soit de « faire faire » ou déléguer au privé cette mission régaliennne, pourtant capitale pour la protection des personnes et des biens.

Les partisan.e.s de l'ultra libéralisme ne reculent devant rien. De par leur constance à détruire petite-à-petite les services publics, la réglementation applicable aux entreprises et les corps de contrôle, ils enterrent de fait toute vision nationale de la politique industrielle. Au nom de la sacro-sainte libre Entreprise, en la laissant faire, en laissant ainsi des pouvoirs accrus aux entreprises, les pouvoirs publics ne leur abandonnent-ils pas ainsi la sécurité quotidienne de leurs concitoyen.ne.s ? Les scandales qui s'accumulent nous obligent à dénoncer en tant qu'organisation syndicale une telle orientation et à soutenir les citoyens.ne.s de plus en plus nombreux à dénoncer les abus industriels.

Réagissons, nous ne sommes plus seul.e.s :
l'opinion prend conscience des risques

La politique d'organisation de la peur, d'instrumentalisation et de communication pseudo positive est génératrice de stress et n'est pas sans conséquence sur l'état de santé des agent.e.s. Là comme ailleurs, la réduction des moyens et des effectifs a largement contribué à la dégradation des conditions de vie et de travail des agent.e.s du service public dont les missions ne cessent d'être externalisées.

Se battre pour l'amélioration des conditions de travail ne doit pas pour autant nous faire oublier qu'un des enjeux majeurs pour les consolider reste l'augmentation des effectifs !

Au niveau de la Fonction publique, le volet gestion des ressources humaines est mis sur la table sous forme de décisions déjà bien arrêtées et voulues non-négociables.

A l'Industrie et au Développement Durable, c'était le cas depuis 2009, découpages et explosions de périmètres ne cessant d'évoluer à la façon d'un puzzle dont les pièces sont éparées. Et, ce n'est pas la Direction Générale des Entreprises, avec aux commandes un ancien conseiller du Ministre Le Maire, qui va arranger les choses !

Nos organisations syndicales, dans chacun des secteurs concernés, s'expriment, expriment vos revendications, nos revendications, mais elles n'entendent pas s'arrêter à une fin de non recevoir de leurs interlocutrices et interlocuteurs.

ELLES NE RENONCENT PAS.

Partout **Solidaires IDD**,
appelle avec force à combattre la vision « jupitérienne »
qui prône une société désincarnée, le chacun pour soi
et démantèle toute idée d'intérêt général.

À nous d'imposer d'autres choix.

Ensemble

faisons aboutir nos revendications





Missions et emplois supprimés

= promotions au rabais !

Clairement, le premier de cordée n'est pas à Bercy. Le nombre de suppressions d'emplois en atteste et c'est ce qui a été encore rappelé et clairement affiché avec l'absence de PMQ en 2018. Car, sans missions nécessitant des qualifications particulières, qu'est-ce qui justifierait ce plan « ministériel » de qualification ? C'est là le fond de la pensée de nos ministres et de ce gouvernement. Il n'y a donc pas eu de reconnaissance par le ministère des qualifications mises en œuvre par les agent.e.s qui font vivre ses administrations condamnées pour le plus grand bien des bénéficiaires des mesures fiscales et de déréglementation voulues pour une minorité possédante et riche.

Plan ministériel de qualification (PMQ) à la dérive...

Rien qu'entre 2012 et 2015, le PMQ avait déjà été divisé par 6 dans certaines directions du ministère, alors que les évolutions structurelles continuaient d'engendrer des « dérives » dans les doctrines d'emplois, les agent.e.s C et B assurant de plus en plus de missions dévolues respectivement aux agent.e.s B et A. Le plan pour 2016 programmat une nouvelle chute inacceptable du nombre de transformations de postes de C en B et de B en A, un plan reconduit pour 2017 déjà sans ambition.

C'est un mépris affiché pour le travail de ces agent.e.s au service de l'intérêt général. Suppressions d'emplois, réorganisations des services, modifications dans l'exercice des missions, dilution, abandon de celles-ci, droit à l'erreur, fermetures de sites, transferts de tâches voire de missions au privé, remise en cause des règles de gestion, rétablissement du jour de carence, baisse de salaire net au 1^{er} janvier 2018 et maintenant absence de plan ministériel de qualification, les agent.e.s de Bercy souffrent et leurs missions avec elles et eux.

La fédération **Solidaires Finances** a dénoncé l'absence de Plan Ministériel de Qualification en 2018. Tout comme ses syndicats elle demeure favorable à des carrières linéaires levant les barrières entre catégories dans une reconnaissance d'un collectif de travail au service de l'intérêt général.



Défense des agent.e.s des administrations de Bercy, de leur reconnaissance, de leurs conditions de travail, et défense de leurs missions, de leurs conditions d'exercice, de l'intérêt général, vont de pair. L'une ne va pas sans l'autre. Pour un service public fort au service de toutes et tous, il faut une Fonction publique forte qui ne dépende pas des enjeux de pouvoirs ; ce qui légitime notre Fonction publique, c'est un service public au service de l'intérêt général. Et ce qui vaut pour l'ensemble de la Fonction publique vaut pour les agent.e.s de Bercy.

Un label pour quoi faire ? Politiques ministérielles, ça ne ruisselle pas !

Dans un contexte d'austérité, faute de volonté politique et de moyens, les politiques ministérielles marquent le pas, laissant les directions faire selon leur envie.

A « chaque journée de », « la semaine pour », le ministère se mobilise du moins à Bercy vitrine du ministère qui se veut être au top, façon startup. Des affiches fleurissent annonçant les initiatives organisées : conférences, colloques, exposition. Souvent limitées au seul périmètre de Bercy siège et de surcroît sur la plage méridienne, leur caractère événementiel les circonscrit dans le temps, faute de moyens et de volonté. Car au quotidien dans les directions à réseaux, trop occupées à restructurer, à supprimer des emplois, à réduire les coûts, il y a fort peu de place pour prendre des mesures concrètes.

Ainsi en est-il la formation professionnelle, de la diversité ou encore de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou encore du handicap pour prendre ces deux derniers thèmes en exemple pourtant, grandes causes gouvernementales

Le label ne fait pas tout : égalité femmes/hommes...

Les femmes représentent en 2017 :
56,7% des effectifs (57,4 % en 2013)
29 % de la catégorie A +
50,3% de la catégorie A
59 % de la catégorie B
61,9% de la catégorie C

Le monde du travail reste un lieu inégalitaire, fut-il à Bercy, et nos ministères eussent-ils une femme comme secrétaire générale n'en demeurent pas moins discriminants ou sexistes. Être une femme ou un homme a un impact sur la carrière professionnelle, pas de manière systématique mais les chiffres montrent que cela reste une réalité brutale encore plus pour les femmes.

Pour **Solidaires Finances**, l'égalité professionnelle est un sujet majeur car il ne peut y avoir de véritable politique sociale sans réelle égalité entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui il n'est plus acceptable que l'injustice et les discriminations perdurent, que les femmes soient moins bien traitées que les hommes dans le monde du travail. Pourtant si l'égalité est de droit, les inégalités persistent toujours dans les faits, notamment sur l'accès à l'emploi, la promotion et les salaires.

Il demeure des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes.

Parce que les femmes n'exercent pas dans les mêmes domaines de métiers que les hommes et n'ont pas les mêmes parcours.

Un label oui... Mettre un terme
aux inégalités entre
les femmes et les hommes,
ça serait mieux !



A titre d'exemples dans les MEFs, il suffit de voir la situation des enquêtrices de l'INSEE, catégorie féminisée à 83%, ou celle des personnels de catégorie C administrative/ C technique, filière sociale - féminisée à 95 % - en administration centrale (voir les textes sur la situation dans ces directions)

Sans oublier les régressions de certaines règles de gestion dans les directions qui vont à l'encontre de l'égalité femmes/hommes et qui renforcent les inégalités.

Qu'on le veuille ou non, et même si l'administration de Bercy le réfute, les stéréotypes de genre perdurent : avoir des enfants reste un frein pour les femmes mais valorisant pour les hommes. De manière parfaitement anormale, le temps partiel continue d'être pénalisant pour les femmes et les hommes même si les motivations ne sont pas sur le même registre.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** revendique la mise en place d'une politique volontariste de suppression des inégalités par :

- des places en crèches beaucoup plus nombreuses pour les agent.e.s des MEFs ;
- la neutralisation des temps partiels et des congés parentaux sur l'évaluation professionnelle et donc sur l'évolution de carrière ;
- la non pénalisation de ces congés parentaux ou temps partiels sur la rémunération ;
- des parcours professionnels et concours ne pénalisant pas les femmes ;
- des formations professionnelles accessibles à toutes et tous sur le temps de travail ;
- de véritables chartes du temps pour éviter les réunions tardives qui empêchent la vie sociale ou familiale ;
- l'égalité de traitement pour toutes et tous par la revalorisation des filières dites « féminines » ;
- la suppression de la rémunération au mérite, facteur reconnu de discrimination salariale ;
- la titularisation à temps complet obligatoire ;
- la prise en compte en totalité des congés parentaux et des temps partiels à taux plein dans le calcul de la retraite ;
- la suppression de la journée de carence pour les femmes enceintes ;
- le congé paternité obligatoire égal au congé maternité ;
- le développement d'un service public de la petite enfance et de l'aide à la dépendance ;
- une politique volontariste de lutte contre le harcèlement sexuel et les violences faites aux femmes ;
- le maintien des CAP et CHSCT dans leurs rôles et maille actuels.

Pour **Solidaires Finances** avancer sur l'égalité professionnelle a un but : corriger les inégalités structurelles sans opposer les femmes et les hommes mais pour aller ensemble vers une société plus juste.

En 1983, la loi Roudy posait le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il faut le reconnaître, dans le monde du travail, public comme privé, l'égalité entre les femmes et les hommes n'a pas avancé, une différence persiste entre égalité juridique et inégalité de fait. En 2018, elle reste encore à conquérir.

L'égalité femmes/hommes vaut mieux qu'un simple label ! Pour corriger des inégalités structurelles, a question des moyens est bien centrale !

... Label, handicap ou atout : le cas des Personnes en situation de handicap



Longtemps précurseur et innovateur sur la question du handicap, Bercy se contente depuis plusieurs années de vivre sur sa renommée fautive, là aussi, de volonté politique et de moyens.

Pour l'administration, le bilan est positif : le taux d'emploi légal « flirte » avec les 6 %. Pour **Solidaires Finances**, il n'y a pas de quoi pavoiser et cela ne doit pas pour autant justifier que l'attention doive se relâcher. Ce d'autant plus dans une période de diminution des effectifs et de dégradation des conditions de travail de l'ensemble des agent.e.s, période où avoir un handicap n'est pas une sinécure... Atteindre les 6 % ne devrait pas avoir pour corollaire la stagnation de nouveaux recrutements, c'est pourtant ce que l'on constate. Si les chiffres globaux, nationaux, peuvent sembler positifs, ils cachent souvent des réalités directionnelles et départementales forts disparates.



Pour **Solidaires Finances** - et nous avons déjà eu l'occasion de le dire -, ce dossier ne devrait pas être conflictuel.

Or, il le devient. Le manque d'ambition n'est plus à démontrer, il se constate. Les mots ne peuvent servir plus longtemps de baume aux maux !!

Les exigences de **Solidaires Finances**

- ▶ Les directions des ministères économiques et financiers doivent donner un signe : **elles ne peuvent continuer à se contenter de friser le taux des 6 % pour respecter au plus juste une obligation légale** (constat pour les années passées 2009-2013/2014-2016) ou avoir pour seul objectif de le dépasser - à peine pour 2017-2019 (6,03%). Raisonner en termes de stock d'emplois dédiés reste la marque d'une véritable ambition, qui devrait même être prolongé par la recherche d'un taux plus important.
- ▶ Le seul sujet du recrutement nécessiterait déjà de débattre des jurys, de l'aménagement des épreuves (ainsi le tiers temps n'est pas une réponse suffisante notamment pour les agent.e.s en situation de poly-handicaps), de l'accompagnement dans les écoles, du rôle et du temps dédié à cette mission des correspondant.e.s handicap.

La question essentielle de l'insertion des personnels handicapés dépasse bien le seul recrutement et ne se limite pas à un affichage chiffré (obligé !). Alors que les services sont exsangues, les réformes incessantes, les agent.e.s au bord du « craquage », la sérénité nécessaire à l'accueil de nouveaux agent.e.s s'avère impossible. Plus le temps de montrer, de remonter, de transmettre, d'écouter, d'aider... De fait, si l'intégration se déroule bien, c'est souvent plus grâce à la bonne volonté des agent.e.s que par une réelle prise en charge par les directions.

Dans ces conditions de restrictions et de stress dans les services, est-ce étonnant que les agent.e.s concerné.e.s aient le sentiment d'être victimes d'une discrimination ? et que beaucoup d'agent.e.s qui sont victimes d'un handicap en cours de carrière n'osent pas en faire état ?

- ▶ La prise en compte du handicap sur le lieu de travail nécessite que les MEF s'engagent dans une politique ambitieuse. Celle-ci doit se décliner dans toutes les directions administratives dépendantes de Bercy et sur le terrain, avec la volonté de poursuivre et amplifier l'action de sensibilisation pour créer les conditions d'une insertion des personnels en situation de handicap dans le cadre d'une politique de recrutement qui ne se plafonne pas aux 6 % de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, mais intègre le maintien dans l'emploi et la mise en place d'un vrai déroulement de carrière. Le secrétariat général aura le soutien de Solidaires Finances à la seule condition que cette ambition ne se résume pas à des mots et se concrétise dans les faits, dans les pratiques.

Le ministère a pris la décision de s'aligner sur les modalités du FIPHFP -c'est-à-dire la présentation de la RQTH- pour le bénéfice d'une aide financière principalement à l'acquisition de prothèses auditives. Cette décision, et nous l'avons dénoncé, est pour nombre d'agent.e.s une véritable régression sociale. Rien n'oblige l'administration à prendre cette décision. N'oublions pas qu'avant la création du FIPHFP, les aides étaient prises sur le budget du ministère. C'est bien la preuve pour Solidaires Finances que le ministère n'a plus aucune ambition sociale sauf celle qui consiste à s'aligner sur ce qui lui est imposé....

Pour une vraie politique santé,

sécurité et conditions de travail !



Solidaires Finances fait de l'amélioration des conditions de travail un combat prioritaire. Son objectif : faire du Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail (CHSCT) un véritable instrument de prévention et de préservation de la santé physique et mentale des agent.e.s et de prise en compte de la dimension conditions de travail dans toutes les décisions administratives !

Mais ce combat est difficile, car il se situe dans un contexte de politique d'austérité budgétaire, de montée des inégalités, des attaques contre les instances représentatives du personnel (CHSCT, CT, CAP), d'attaques contre les droits des agent.e.s, ... plus largement de choix politiques très contestables avec pour seules prio-

rités une logique comptable et marchande : cadrage macroéconomique étroit, stratégie de compétitivité inefficace, absence d'ambitions sur l'écologie, confiance aveugle dans les entreprises, cadeaux fiscaux aux plus riches (cf. théorie du ruissellement) et affaiblissement du système social !

Au sein du CHSCTM, **Solidaires Finances** œuvre pour faire avancer l'ensemble des sujets en participant activement à l'élaboration d'une politique ministérielle santé et sécurité au travail.

Pendant ces 4 dernières années, de nombreux travaux ont pu être menés : plan ministériel SST 2016-2019, rénovation du guide ministériel amiante, fiche réflexe amiante, élaboration d'un guide sur la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet...

Pour autant, **Solidaires Finances** n'est pas dupe et refuse de se laisser embarquer dans les opérations de com' de l'administration tels que la signature d'accords (RPS, QVT, ...) véritables marchés de dupes, qui servent uniquement les intérêts de ceux qui les conduisent...

En plus d'une participation régulière aux travaux du CHSCTM, **Solidaires Finances** demeure une force de proposition qui a présenté et tenté de faire aboutir des dossiers très concrets pour les agent.e.s des MEFs : étude ergonomique sur Sirhius, étude ergonomique sur les équipements douaniers, ... avec plus ou moins de succès !

Solidaires Finances porte une vision de transformation sociale, et refuse d'accompagner les réformes régressives menées par les gouvernements successifs. Cela a conduit notre fédération à boycotter (en intersyndicale) de nombreuses réunions du CHSCTM et à ne pas signer tout et n'importe quoi !

Accords ou désaccords

Au niveau de la Fonction publique, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) mène régulièrement des négociations avec les organisations syndicales représentatives (dont **Solidaires**), sur des sujets comme la prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS), l'égalité professionnelle, la Qualité de Vie au Travail (QVT), ... Un accord sur la prévention des RPS a été signé en octobre 2013 (pas par **Solidaires**) ; en revanche, celui sur la QVT n'a pas abouti.

Aux MEFs, le Secrétariat Général (SG) a mené une négociation pour transposer cet accord RPS au ministère, mais sans succès face au refus de **Solidaires**, de la CGT et de FO.

Bien nous en a pris, nous avons eu raison ! Malgré l'accord sur la prévention des RPS, les politiques menées de destruction des emplois publics et des politiques publiques, l'utilisation des nouveaux modes de management engendrent toujours plus de souffrance au travail, de désintérêt du travail, de burn out, de tensions avec les usagers, ...

Bref, signer des accords sans moyens budgétaires, humains et organisationnels pour les appliquer est un leurre et **Solidaires Finances** refuse et refusera toujours de cautionner de tels accords.

La preuve, une analyse faite par Liaisons Sociales sur les accords interprofessionnels sur la QVT démontre que rien ne s'améliore dans les entreprises signataires de ce genre d'accords, ce type de démarche s'apparentant davantage à du « Social Washing » et à de la communication. En revanche, lorsque l'employeur se montre volontariste avec une véritable prise en compte des conditions de travail et de la santé au travail, l'impact sur le quotidien des salarié.e.s est bien réel !

La QVT n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois : une salle de détente avec baby-foot, un coin sieste, une conciergerie, une distribution de fruits frais, des ateliers cuisine, et même des toboggans au beau milieu du hall ne peuvent se substituer à une organisation du travail qui laisse d'une part aux salarié.e.s de véritables marges de manœuvre, la possibilité de s'exprimer sur leur travail et de décider collectivement de leur façon de travailler, et d'autre part qui prend en compte leurs contingences familiales, ... **Dans un contexte où le gouvernement entend faire disparaître les CHSCT, instance dédiée aux questions du travail et de la santé au travail, cela ne laisse guère de doute sur la sincérité de nos décideurs...**

Le plan ministériel SST 2016-2019

Véritable feuille de route ministérielle en matière de santé, sécurité et conditions de travail, le nouveau plan 2016-2019 est voulu comme ambitieux par le secrétariat général.

Il s'articule autour de **2 axes principaux** :

- ▶ la mise en place d'une approche systémique permettant, en amont des décisions, la prise en compte des enjeux de la SSCT dans tous les aspects du travail, afin de mieux prévenir les risques en amont de leur apparition ;
- ▶ le développement d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle et d'accompagnement des agent.e.s ayant subi des atteintes à leur santé.

Ambitieux donc, à la condition que les directions s'en emparent afin que les agent.e.s puissent en percevoir les effets concrets sur le terrain !

Parmi tous les sujets proposés dans ce plan, **Solidaires Finances** a permis d'inscrire la participation légitime, pleine et entière de tous les agent.e.s lors des restructurations, et ce quelle que soit leur catégorie d'emploi : A, B et C ! En effet, nous avons fait le constat que bien trop souvent l'administration ne fait participer aux réunions préparatoires aux restructurations que les responsables de services, ce qui est parfaitement légitime, mais très rarement, voire jamais, la parole n'est donnée à l'ensemble des acteurs/actrices quotidiens du travail, à l'ensemble de la chaîne de travail. **En principe cela devrait être une réalité désormais !**

De manière complémentaire et pour faire en sorte que les questions de management soient intégrées pleinement, chaque encadrant.e, quel que soit son niveau, doit intégrer la dimension conditions de travail comme une composante à part entière de ses missions et prendre en compte en amont de chaque décision ses effets potentiels sur la santé et les conditions de travail afin d'identifier les mesures de prévention nécessaires à leur évitement ou atténuation.

Autre sujet sur lequel **Solidaires Finances** a insisté : le plan SST prévoit le fait que chaque CHSCT doit désormais être consulté le plus en amont possible des prises de décision et exercer ses prérogatives, notamment en proposant des mesures de prévention, en appui des Comités Techniques auxquels il est rattaché. Bien du chemin reste à faire au vue des nombreuses entraves au fonctionnement faites par les président.e.s de CHSCT, mais gagnons qu'avec l'aide du guide sur la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet les choses finiront par s'améliorer !

Ce plan vise enfin à faire de la culture de prévention en matière de conditions de travail, sécurité et santé au travail une véritable politique ministérielle. D'autres sujets tels que l'amiante, le retour au travail après une longue maladie, la formation sont abordés dans ce plan et/ou sont encore en chantier à l'heure actuelle.

Le guide sur la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet

Sorti en juillet 2018, après de longs mois d'élaboration et de boycotts de séances de travail, ce guide vient d'être publié par le Secrétariat Général. Si **Solidaires Finances** a œuvré pour le faire aboutir, nous ne sommes pas dupes : les choses ne s'amélioreront que si les directions et services jouent le jeu et intègrent véritablement la dimension « conditions de travail » dans les restructurations, fusions, déménagements, qu'elles ont à mener, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui !

La plupart du temps, les directions jouent la montre, et ne donnent aux représentant·e·s en CHSCT que des documents très laconiques, vides de la dimension SST et ce, au dernier moment juste avant la consultation obligatoire des CT. Cette absence de réel dialogue social est in fine nuisible pour les agent·e·s qui subissent le rouleau-compresseur des réformes, années après années. L'administration a beau jeu de parler de prévention des RPS, acronyme de la novlangue mais surtout outil de consensus de la classe des dominant·e·s pour nous faire oublier le stress, le burn out, les violences internes et externes, le harcèlement, ... dus au travail, mais surtout à sa dégradation de plus en plus violente.

Solidaires Finances considère malgré tout que ce guide permettra aux directions qui le veulent bien de respecter les prérogatives des CHSCT en fournissant des dossiers complets (plans, charge de travail, analyse des risques, ...) en amont de leur réalisation, en associant réellement l'ensemble des agent·e·s avec comme but final, une meilleure prise en compte des dimensions conditions de travail et santé au travail.

Les autres travaux du CHSCTM

Le DUERP dénaturé

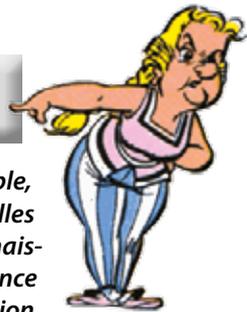
Au-delà de son caractère obligatoire pour l'employeur (L. 4121-1 du Code du travail), l'évaluation des risques professionnels constitue pour **Solidaires Finances** un outil important permettant de rendre visible les mauvaises conditions de travail et de donner la possibilité à l'administration d'y apporter des solutions.

Le premier enjeu est la parole des agent·e·s : ce n'est qu'à cette condition que la réalité du travail peut émerger et les réunions, par service, de recensement des risques professionnels sont le premier étage de la fusée de la prévention des risques professionnels. Malgré notre opposition farouche, l'administration a décidé unilatéralement d'y mettre fin, au moins une année sur deux. Par cette décision arbitraire, elle prive les agent·e·s de la possibilité de s'exprimer sur leur travail et ses conditions d'exercice. Il est important de souligner qu'une circulaire DRT (Ministère du travail) du 06 avril 2002 précise notamment que « *les travailleuses eux-elles-mêmes apportent une contri-*

bution indispensable, sachant qu'ils-elles disposent des connaissances et de l'expérience de leur propre situation de travail et des risques qu'elle engendre ».

L'administration a dans la même période restreint le référentiel des risques professionnels dans le soi-disant but de permettre une meilleure analyse des risques. Les directions ont ensuite agrégé et globalisé les risques considérés comme identiques. In fine, le résultat a surtout été une moindre possibilité de faire coller les risques encourus par celles et ceux qui les vivent et les subissent quotidiennement, et donc sans que des mesures de prévention efficaces et réelles puissent être prises !

De fait, l'administration a dénaturé son obligation de recenser et d'analyser les risques professionnels, et a affaibli la possibilité de mettre en place réellement et effectivement une vraie politique de prévention des risques professionnels...



La médecine de prévention affaiblie

Les MEFs ont toujours été dotés d'une médecine de prévention d'un haut niveau (en réalité correspondant au décret 82-453) mais les difficultés dues au manque de médecins du travail, à la pénurie d'infirmiers-ères et au manque d'attractivité financière de la rémunération des médecins de prévention affaiblissent le réseau de ces acteurs essentiels de la santé au travail.

Malgré ce contexte défavorable, les travaux du CHSCTM ont permis de réviser la grille de rémunération des médecins, de doter les cabinets médicaux du matériel indispensable à l'exercice de la médecine de prévention, et, de commencer à réfléchir à la mise en place de l'équipe pluridisciplinaire.

Cette dernière, sous la responsabilité du médecin de prévention, doit permettre de faire intervenir sur une même problématique, différents acteurs tels que l'infirmière en santé au travail, un.e psychologue, un.e assistant.e social.e, un.e ergonomiste, ...

Solidaires Finances interpelle régulièrement l'administration sur le sujet car il nous paraît judicieux que les problèmes, auxquels sont confrontés les agent.e.s, soient mieux appréhendés dans leur globalité, par cette équipe et non sous le seul angle RH comme c'est le cas actuellement.

Pour autant, l'administration a récemment décidé de manière unilatérale de fermer des centres médicaux, obligeant ainsi les agent.e.s à faire de longs trajets, augmentant ainsi le risque routier...

Pôle ergonomie : conception ou réparation ?

Bercy est doté d'un pôle ergonomie qui a permis de prendre en compte partiellement le travail tel qu'il est vécu et pratiqué par les agent.e.s. **Trop souvent sollicité en aval des projets administratifs, d'un effectif trop restreint par rapport aux enjeux du ministère, ce pôle est malheureusement de plus en plus réduit à faire de l'ergonomie de réparation au détriment d'une ergonomie de conception.**

Le pôle a rédigé des opus intitulés « Comprendre et agir » permettant de compiler les éléments recueillis lors de leurs différentes interventions sur des sujets tels que : l'accueil des usager.e.s, l'aménagement des espaces de travail, les double-écrans. Par cette sensibilisation à l'ergonomie, il sem-

blerait que les directions tendent à saisir d'avantage le pôle ergonomie pour essayer de trouver des solutions locales et de tenir compte enfin du travail réel.

Celui dédié au travail sur double-écrans fait suite à une demande d'étude ergonomique portée par **Solidaires Finances**. L'étude a montré notamment que l'utilisation de ce nouveau dispositif de travail, même s'il est largement plébiscité par les agent.e.s, génère des incidences sur différentes composantes du travail : à savoir les composantes organisationnelles, cognitives et physiques.

En effet, la dématérialisation amène des évolutions et des transformations du travail. L'arrivée de situations dématérialisées dans une organisation du travail nécessite ainsi de faire évoluer cette organisation, et donc de prendre en compte la manière dont les agent.e.s vont pouvoir les absorber, dans un contexte permanent d'intensification du travail.

De plus, l'appropriation de nouveaux logiciels permettant d'exercer des activités dématérialisées et la nécessité d'améliorer la maîtrise de l'environnement informatique compte tenu de l'intensification du travail sur écran engendre des incidences cognitives. En effet, ces évolutions induisent l'acquisition pour les agent.e.s de nouvelles compétences qui se rajoutent à leurs missions quotidiennes.

Par exemple, l'augmentation du temps de travail sur écran peut avoir des conséquences sur la santé des agent.e.s. Ainsi, selon la médecine de prévention, le travail sur écran ne déclenche pas des problèmes visuels mais peut les révéler.

Malgré cette analyse sur la santé des agent.e.s, l'administration avance à marche forcée dans ses réformes de recherche de gains de productivité, et cherche rarement à identifier les mesures de prévention à mettre en œuvre. Ce sont les CHSCT qui essaient de trouver des solutions palliatives à cette absence de réflexion : achats de bras-articulés, souris ergonomique, tapis de souris avec repose-poignet... Ces solutions constituent une approche biomécanique, insuffisantes pour répondre aux enjeux en santé travail notamment en ce qui concerne *les Troubles Musculo Squelettiques (TMS)*. En effet, les études scientifiques ont permis de mettre en évidence qu'en plus de la conception du poste de travail, c'est bien l'organisation du travail qui joue un rôle majeur dans l'apparition des TMS.

Quant à l'utilisation de deux-écrans permettant de réaliser des activités dématérialisées, elle modifie substantiellement l'environnement des postes de travail. Il est donc nécessaire de les aménager afin que les agent-e-s puissent travailler dans un environnement adapté. Là encore, selon les bonnes volontés locales, ou pas, c'est très rarement le cas, alors que le Code du travail impose clairement « *d'adapter le travail à l'Homme* » (art. L 4121-2 4°) !

L'impact sur la santé des utilisateurs-trices n'est donc pas mesuré sur le long terme et il n'y pas de vision stratégique pour améliorer les conditions de travail des agent.e.s.

L'étude ergonomique sur les double-écrans apporte ainsi la preuve que pour mener une vraie politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail et de santé au travail, il faut mener les projets de manière transversale en intégrant, en particulier, les connaissances, les usages de celles et ceux qui font le travail !

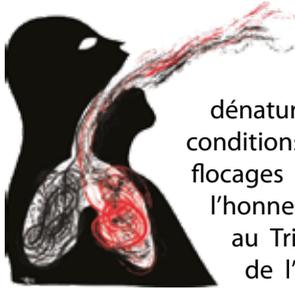
Une véritable politique de prévention des risques matériels ou psychiques ne peut en effet se construire de façon dogmatique au fin fond d'un bureau afin de donner bonne conscience aux responsables administratifs et politiques qui orchestrent sciemment le démantèlement des services.

Amiante : un scandale persistant !

Ce sujet fait l'objet d'un enjeu tout particulier depuis le scandale du Tripode à Nantes. Il est traité d'une part lors de réunions du comité de pilotage dédié au Tripode et de groupes de travail réguliers avec des points tels que : le suivi médical spécifique dont bénéficient les agent-e-s exposés à l'amiante au Tripode, le suivi des études épidémiologiques réalisées à partir de cette exposition, la gestion des bâtiments domaniaux et du parc locatif (deux problématiques bien différentes), la gestion des travaux en particulier ceux liés au retrait de l'amiante, l'information des agent-e-s, la rénovation du guide ministériel amiante, ...

Malgré ces nombreux travaux, il reste des sujets qui fâchent dont celui de la demande de reconnaissance du Tripode en site amianté. L'enjeu est de taille pour les victimes : cette reconnaissance ouvrirait droit automatiquement : d'une part à la reconnaissance en maladie professionnelle réglant définitivement la question de l'imputabilité due au service, d'autre part à la cessation anticipée d'activité ainsi qu'à une allocation spécifique (ASCAA) enfin ouverte aux agent-e-s et fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique depuis fin mars 2017.

Ce combat mené par les fédérations ministérielles bute toujours et encore sur l'absence de décision à tous les niveaux : au niveau ministériel, le ministre de tutelle refusant toujours de répondre, et au niveau Fonction publique, la DGAFP renvoyant la décision à Bercy !



Un rapport récent rendu par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) dénature et minimise sciemment les conditions d'exposition des agent-e-s aux flocages d'amiante. Il porte atteinte à l'honneur des agent-e-s ayant travaillé au Tripode, malades ou décédés de l'amiante en les faisant passer pour des privilégiés pour avoir obtenu notamment un suivi médical spécifique avec la possibilité de passer un scanner tous les 5 ans à force de mobilisation et de combat créant ainsi, d'après les chargés de mission de l'IGAS, des différences de traitement avec d'autres agent-e-s de la Fonction Publique qui auraient été exposés.e.s à l'amiante ! On croit rêver !

Environ 200 agent-e-s ont déposé un recours auprès du tribunal administratif de Nantes pour préjudice moral et troubles d'existence (préjudice d'anxiété). Concernant les premiers dossiers, bien que le tribunal ait considéré que l'action était prescrite, il a néanmoins reconnu, dans son jugement du 19 juin 2018, la faute de l'État sur trois points :

- ▶ L'État régulateur n'a pas instauré de réglementation suffisante pour limiter les dangers liés à l'amiante dans tout immeuble bâti,
- ▶ L'État employeur et propriétaire ne pouvait ignorer que le bâtiment du Tripode comportait de l'amiante floqué en grande quantité et n'a pas protégé ses salarié-e-s en conséquence.

Les agent-e-s et leurs avocats contestant la prescription de leur action ont fait appel de cette décision.

Rappelons que cet immeuble du Tripode inauguré en 1972 et occupé par 1 800 agent-e-s des ministères de l'Économie et des Finances et des Affaires étrangères a été évacué en 1993 et démolé en 2005 : il contenait 350 tonnes d'amiante !!!

En plus du Tripode, de nombreux incidents voire contaminations à l'amiante ont eu lieu sur de nombreux sites, ce qui prouve que seule une politique volontaire et ambitieuse avec un plan de sortie de l'amiante aux MEFs est à même de prévenir toute autre contamination à ce risque MORTEL !

Maintenant que les textes existent, la circulaire Fonction Publique du 28 juillet 2015, celle du ministère de la Culture du 5 août 2015 sur les archives amiantées, le nouveau guide amiante du ministère rappelant clairement les obligations des propriétaires/directeurs-directrices, un tel plan ne peut que s'imposer.

Pour **Solidaires Finances** cette politique doit avoir comme principe essentiel la suppression du risque amiante dans tous les bâtiments domaniaux et locatifs occupés par les agent-e-s du ministère et s'articuler autour des axes suivants :

- ▶ un plan massif de travaux de désamiantage en commençant par les situations les plus critiques en bannissant les travaux en site occupé veillant ainsi à l'application du principe de précaution ;
- ▶ le choix de ne plus installer, reloger ou regrouper de services dans des immeubles comportant un risque amiante, fondant ainsi une politique immobilière de l'État responsable et réfléchie, et ce, pour la meilleure des protections possible des salarié.e.s du public comme du privé qui s'y trouvent ;
- ▶ la mise en place d'un budget à la hauteur des enjeux, permettant ainsi aux directions locales de s'engager sereinement dans des plans de travaux de désamiantage pluriannuels ;
- ▶ une politique de prévention et de maîtrise du risque amiante avec :
 - ▶ des moyens humains avec des emplois, entre autres, d'Inspecteur-trices Santé Sécurité au Travail, d'Assistant.e.s de Prévention, de spécialistes immobiliers et RH, de Médecins de Prévention, etc ;
 - ▶ et budgétaires (au sens strict du mot) évitant ainsi que le budget du CHSCT ne soit considéré par certaines directions comme le fond de secours contre le risque amiante ;
 - ▶ un plan de formation/information technique et/ou juridique à adapter en fonction des publics et concernant :
 - d'une part l'ensemble de la chaîne hiérarchique au sein des directions (directrice et directeur, responsable RH, responsable immobilier) afin de garantir la sécurité de l'ensemble des intervenant.e.s et agent.e.s travaillant à quelque titre que ce soit dans des locaux amiantés ;
 - et d'autre part l'ensemble des agent.e.s, qu'ils ou elles occupent ou non des emplois techniques, afin que chacun puisse être vigilant et attentif à la sécurité de son environnement.
- ▶ et pour finir, la traçabilité et la reconnaissance automatiques des expositions et la mise en place d'un système de réparation digne de ce nom, sans que cela ne relève du parcours du combattant comme aujourd'hui.

Pour **Solidaires Finances** le bilan des quatre années qui viennent de s'écouler est donc mitigé. Cependant, il convient de souligner que c'est bien grâce à la pression et la mobilisation de toutes et tous, à tous les niveaux, que des avancées ont été obtenues, dont certaines non négligeables. Il reste cependant beaucoup de chemin à faire, d'autant que les orientations politiques vont toujours dans le même sens : poursuite des suppressions massives d'emplois, contraintes budgétaires accrues d'où réduction drastique des moyens, destruction des missions et leur ventilation dans la sphère privée. La spirale infernale continue et l'axiome suppression d'emplois = dégradation des conditions de travail/santé au travail ne cesse malheureusement de produire ses dégâts.

Solidaires Finances reste mobilisé et fait des questions d'amélioration des conditions de travail et de santé au travail un combat prioritaire. Nous ne lâchons rien pour faire que ces sujets-là deviennent réalité.

Nous ne pourrions progresser en ce sens qu'en nous engageant résolument à tous les niveaux et à tous les échelons.

Avec Solidaires Finances sauvegardons l'Action Sociale dans les ministères économiques et financiers



L'action sociale de haut niveau telle que nous la connaissons aujourd'hui est le fruit de l'histoire de nos ministères, de l'action et de luttes syndicales avec de longs mois de grève à partir du mois d'avril 1989, et notamment le blocage de la campagne d'impôt sur le revenu et celui du réseau des trésoreries.

La mobilisation des agent.e.s a permis d'obtenir de notre ministre de l'époque, Michel Charasse, plus du doublement des crédits de l'action sociale avec la livraison échelonnée dans le temps de 10 000 logements sociaux, principalement en région parisienne, ainsi que l'augmentation sensible des départs en colonies de vacances, des prêts plus accessibles aux agent.e.s, la reprise par AGRAF d'une partie des restaurants financiers parisiens, etc.

Ainsi, l'action sociale dans les ministères économiques et financiers joue un rôle important dans le quotidien des agent.e.s et a un double objectif : offrir des prestations à caractère social aux agent.e.s en activité et retraité.e.s et leurs familles dans tous les domaines (restauration, gardes d'enfants, logement, vacances, loisirs, culture, etc.) mais aussi créer du lien social au travers d'actions et de manifestations départementales.

Cette action sociale est d'autant plus nécessaire que les agent.e.s subissent des baisses continues de leur pouvoir d'achat, des suppressions massives d'emploi (40 000 en moins de 10 ans) entraînant des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader (pressions hiérarchiques, harcèlement, stress, suppression de missions, fermetures de sites, de services, éclatement des directions et réformes structurelles permanentes, etc).

Dans un tel contexte, l'action sociale prend tout son sens.

L'Action sociale est en danger ! Elle n'est pas à l'abri des suppressions d'emplois ou de réformes structurelles au travers d'une régionalisation qui l'éloigne des besoins des agent.e.s.

La politique d'action sociale est définie nationalement par le Conseil National d'Action Sociale et déclinée localement par les CDAS. Les 101 délégations départementales qui contribuent à sa mise en oeuvre, fonctionnent avec à leur tête un.e délégué.e, des assistant.e.s de délégation (de plus en plus rares), assistant.e.s de service social, médecin(s) de prévention. La mise en place de Chorus pour l'action sociale et l'hygiène-sécurité sans création d'emploi a failli mettre fin à la départe-

mentalisation de l'action sociale. C'est la contestation nourrie et répétée des organisations syndicales appuyée par l'ensemble des agent.e.s qui a permis d'éviter le pire.

Mais si les délégations d'action sociale n'ont pas été supprimées, en revanche elles ont vu les emplois d'assistant.e.s de délégation se réduire au fil du temps. Actuellement, 45 % des délégations n'ont plus d'assistant.e, mettant ainsi en péril le fonctionnement même des délégations et dégradant les conditions de travail des délégué.e.s qui sont confronté.e.s aux mêmes conditions de travail que dans les services sans pouvoir toujours être au plus près des préoccupations des agent.e.s.

Un budget qui ne répond pas aux attentes



Le budget de l'action sociale ministérielle, bien qu'il ne soit pas sanctuarisé, a été maintenu cahin-caha pendant des années.

Mais en octobre 2015 le couperet est tombé avec principalement l'annonce de la suppression pure et simple de la subvention à ALPAF (association pour le logement des personnels des administrations financières). Le budget de l'action sociale a ainsi été réduit de ...28 M€ !!

ALPAF a donc du puiser dans ses réserves pour mener à bien sa mission de réservation de logements et accorder des aides et prêts, sans aucune marge de manœuvre et sans possibilité d'améliorer les prestations.

Actuellement, le budget de l'action sociale est de 114 M€ contre 135 M€ auparavant.

Ce budget ne permet donc pas des actions innovantes mais seulement de financer l'existant, non sans difficulté.

Logement : réservations en berne et pas d'évolution des prestations

ALPAF (Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières) est l'opérateur disposant du droit exclusif de réservation de logements pour les agent.e.s des ministères économiques et financiers et leur accordant des aides et prêts dont certains sont soumis à condition de ressources. Cette activité souffre fortement de l'annonce par le secrétariat général de la suppression de la subvention pour l'année 2016, celui-ci considérant allégrement que ses réserves paraissaient « suffisantes » pour mener à bien sa mission, réalisée en conséquence sans marge de manœuvre et sans possibilité d'améliorer les prestations existantes.

Les réservations de logements se sont réduites et le nombre actuel de réservations (9 000 en Ile de France) reste insuffisant compte tenu d'une part des demandes insatisfaites et des recrutements actuels, d'autre part, du turn-over dans les logements en nette diminution, eu égard à la diminution des mutations vers la province et aux difficultés de plus en plus importantes pour trouver un autre type de logement ou pour accéder à la propriété notamment en Ile de France compte tenu de la cherté des prix.

Solidaires Finances revendique des réservations de logements à la hauteur des besoins et la construction de résidences spécifiques sur tous les lieux où sont installés des établissements de formation et l'accès des retraité.e.s au parc social des logements ALPAF.

Solidaires Finances revendique également un accroissement du parc immobilier de logements en province et plus particulièrement dans les zones où la tension immobilière est importante (arc méditerranéen, grandes métropoles, Haute-Savoie,...).





Vacances-loisirs : un patrimoine menacé

EPAF (Education Plein Air Finances) est l'opérateur unique du tourisme social pour les ministères économiques et financiers.

EPAF organise près de 700 séjours pour enfants de 4 à 17 ans durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été tant en France qu'à l'étranger, avec des séjours courts et de proximité pour les plus jeunes. Sur près de 11 000 participants à ces séjours, EPAF accueille environ 350 enfants porteurs de handicaps parfois lourds et accompagnés, si besoin est, par un ou deux animateurs spécialisés sans surcoût pour les familles.

Solidaires Finances soutient cette démarche qui permet un autre regard sur le handicap, reconnaît la rigueur de l'organisation et de l'encadrement ainsi que la diversité des séjours proposés. Pour les familles, EPAF propose des séjours dans les 21 résidences hôtelières, 10 sites de locations et

un gîte hôtelier qui sont mis à sa disposition par l'Etat propriétaire, chez des prestataires lors des vacances scolaires d'hiver et d'été et dans la résidence de Vendres acquise conjointement avec la fondation d'Aguesseau (Ministère de la Justice). EPAF propose également un séjour à La Réunion sur le site de La Saline depuis cet été, site pour lequel **Solidaires Finances** s'est particulièrement investie dès l'origine du projet.

Solidaires Finances participe aux visites surprises organisées par la direction d'EPAF dans les séjours pour enfants et ados et surveille avec vigilance les tarifications mises en place par EPAF en s'opposant à toute hausse eu égard à l'absence de toute revalorisation du point d'indice générant une perte du pouvoir d'achat.

Solidaires Finances revendique de nouvelles grilles tarifaires tant pour les séjours enfants que pour les séjours familles, plus favorables aux agent.e.s, et prenant d'avantage en compte les écarts de rémunération.

Solidaires Finances dénonce les conclusions des audits financiers de nature à remettre en cause un certain nombre de résidences « décrétées » non rentables, au détriment de prestations à caractère social dont les plus basses tranches de quotient familial peuvent bénéficier, et s'opposera par tout moyen au démantèlement du patrimoine immobilier mis à disposition d'EPAF.

Solidaires Finances exige le versement d'une subvention de nature à assurer la pérennité de l'association et des résidences mises à disposition avec des tarifs attractifs pour tous les agent.e.s des ministères économiques et financiers.

Restauration collective : attention, danger !!

Le budget de la restauration collective représente plus de 40 % du budget total de l'Action Sociale mais demeure insuffisant pour répondre d'une part, à l'attente des agent.e.s, tant en métropole qu'en outre-mer, d'autre part au fonctionnement et à la gestion des 885 structures de restauration inégalement réparties sur le territoire. Ces structures comprennent des restaurants financiers (restaurants administratifs essentiellement DGFIP en Province et AGRAF en région parisienne), des restaurants inter-administratifs dont notre ministère assure le financement à hauteur de la fréquentation des agent.e.s Finances et des restaurants privés conventionnés qui assurent aux usager.e.s un tarif aménagé par le biais du versement d'une subvention.



Solidaires Finances dénonce ce budget contraint qui, d'une part ne permet pas une modernisation nécessaire ou un renouvellement d'installations vieillissantes, mal adaptées et parfois hors normes sanitaires, et d'autre part des programmations de travaux, parfois qualifiées de « très urgent » qui sont sans cesse repoussées, faute de financement.

Solidaires Finances condamne la fermeture des petites structures de restauration (moins de 50 couverts) au nom de la rentabilité mais au détriment du caractère social de la prestation. En région parisienne, **Solidaires Finances** dénonce la stagnation de la subvention versée à AGRAF qui ne lui permet pas d'avoir une vision de son activité à moyen terme.

Le devenir de l'action sociale en question :

L'action sociale n'est pas épargnée par les restructurations et les suppressions d'emploi :

- ▶ Suppressions d'emplois dans les délégations des services sociaux ;
- ▶ Transformation du rôle des assistant.e.s du service social, rattaché.e.s à la sphère « santé au travail » ;
- ▶ Une régionalisation rampante par la mise en place de marchés régionaux dans le cadre du Crédit d'Action Locale laissant peu d'initiative aux CDAS ;
- ▶ L'avenir des trois associations AGRAF, ALPAF et EPAF en question avec la remise en cause de leurs patrimoines immobiliers.



Pour **Solidaires Finances** le titre-restaurant doit rester un palliatif à l'absence de restauration collective et ne pas s'y substituer.

Par ailleurs, la valeur faciale du titre restaurant fixée à 6 € dont 3 € pris en charge par l'employeur est tout à fait insuffisante pour permettre la prise d'un repas équilibré.

Solidaires Finances revendique la réévaluation du titre restaurant, avec l'octroi de la subvention interministérielle « restauration » et une modulation suivant les indices.

Mais au-delà **Solidaires Finances** revendique une restauration collective de qualité, avec usage de produits BIO et/ou locaux à un tarif raisonnable et observe un véritable discrimination envers les agent.e.s de province en matière de restauration..



Dans ces conditions, le budget contraint alloué à l'action sociale ne permet pas des actions innovantes mais seulement de financer l'existant, avec des difficultés.

A titre d'exemple, le prêt destiné aux enfants poursuivant leurs études rencontre peu de succès alors qu'une aide non remboursable serait plus adaptée. C'est une demande forte de **Solidaires Finances** depuis l'origine et que nous devons plus que jamais continuer à porter.

De même le manque criant de places en crèches et le peu de mobilisation des MEFs sur ce sujet nous interpelle et nous appelle à l'action.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** ne cesse de réclamer des places de crèches pour les agent.e.s des MEFs. En effet, comment peut-on parler d'égalité femmes/hommes quand aucun effort n'est réalisé pour faciliter les gardes d'enfants ?

Dès lors, les femmes n'ont souvent pas d'autre choix que de recourir au congé parental ou au temps partiel, avec toutes les conséquences sur leur carrière mais aussi sur leur future retraite.

Avec **Solidaires Finances** exigeons un budget conséquent qui puisse répondre aux besoins des agent.e.s de métropole et d'outre-mer :

- ▶ Maintien et extension du parc de logement social y compris dans les DOM et les COM, avec des loyers accessibles à tou.te.s ;
- ▶ Hausse des plafonds des prêts pour en faire bénéficier le plus grand nombre ;
- ▶ Vacances pour tou.te.s avec le maintien des résidences EPAF et des réservations prestataires lors des vacances scolaires. Les colonies de vacances y compris à la Toussaint, avec des tarifs adaptés prenant en compte l'évolution des salaires et de l'inflation ;
- ▶ Maintien de la restauration collective (quelle que soit le nombre de couverts servis) sur tout le territoire avec un tarification raisonnable avec pour objectif une restauration AGRAF et une tarification de ce type sur l'ensemble du territoire ;
- ▶ Un service public de la petite enfance avec des moyens suffisants pour réserver des places en crèche ou des réseaux d'assistantes maternelles pour répondre aux besoins des agent.e.s de notre ministère ;
- ▶ Donner les moyens humains et financiers aux délégations des services sociaux pour assurer de manière permanente le lien social et de proximité avec les agent.e.s, assurer les manifestations de solidarité avec un abondement des crédits d'action locales (CAL) et répondre rapidement aux situations d'urgence auxquelles les personnels peuvent être confrontés localement.
- ▶ Pour **Solidaires Finances** les agent.e.s ne sont pas responsables des changements de périmètres ministériels de leur direction, ils ne doivent donc pas en subir les conséquences au niveau de l'action sociale.



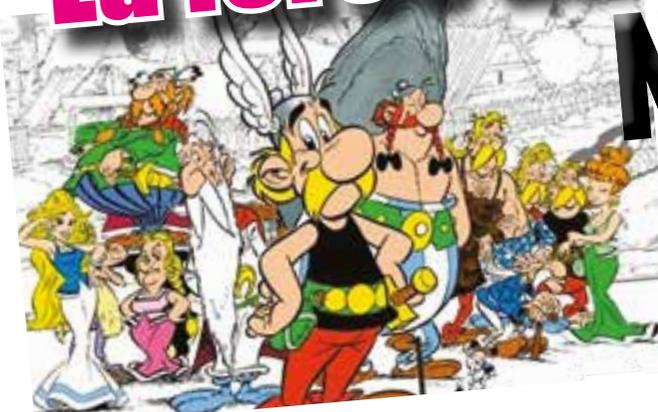
POUR **Solidaires Finances**

l'action sociale n'est pas un luxe !

**C'est une impérieuse
nécessité !**

La force du

NOUS !



Le légitime respect de l'individu n'en fait pas l'alpha et l'oméga de notre vie en société. Cet alpha et oméga est une illusion d'optique entretenue par les intérêts marchands qui ne considèrent l'individu que sous l'angle du consommateur ou de la consommatrice à pressurer. Et, non comme la travailleuse ou le travailleur capable de s'organiser. Et, non comme la citoyenne ou le citoyen libre d'exprimer un choix collectif qui ne corresponde pas à ces intérêts marchands.

Ces intérêts voudraient opposer les envies de l'individu aux obligations du collectif, pour mieux le contrôler et l'isoler de tout collectif. **Individu et collectif ne s'opposent pas, ils se renforcent.** L'individu vit et survit dans et par le collectif. Il se construit dans son rapport aux autres dont il dépend et qu'il enrichit de son expérience et de son action. Son équilibre, sa force, c'est le lien social et la solidarité collective.

Dans cette société, il y a d'un côté une petite minorité de personnes qui pense égoïstement, concentre de plus en plus la richesse et tirent les manettes du pouvoir économique. De l'autre, il y a le grand nombre de celles et ceux qui ne possède rien ou si peu, un si peu qui n'est jamais acquis comme cette maison dont le chô-

mage, la maladie, une petite retraite oblige à se séparer. Leur seul bien, ce sont les conquies « sociaux », des droits et protections sociales aux services publics.

Dans cette aventure humaine, le syndicat joue un rôle majeur. Il est l'outil de l'action collective dans le rapport de forces entre le travail et le capital, entre l'employé.e et l'employeur, celui qui substitue la force du « nous » à la fragilité et la précarité du « je » de salarié.e.s isolé.e.s. Construire ce rapport de forces, nous le savons, c'est contribuer à développer l'intérêt général, c'est prendre conscience que les ressources de notre planète ne sont pas inépuisables. C'est également promouvoir l'égalité femme/homme, refuser de subir les discriminations qui divisent et handicapent l'action collective.

OUI ! l'action syndicale est légitime,

OUI ! il est légitime de défendre nos droits, l'égalité, la solidarité.

OUI ! il est légitime de promouvoir le service public et le statut de la Fonction publique.

OUI ! il est légitime ici à Bercy de prétendre au maintien et au développement de nos missions de service public, pour l'intérêt général, contre les logiques mercantilistes et égoïstes.

OUI ! il est légitime de remettre le progrès social à l'ordre du jour.

OUI ! il est indispensable de voter lors des élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre 2018.

OUI ! il est légitime de voter pour celles et ceux qui refusent de se taire et font le choix du progrès social.



ALORS OUI

**du 29 novembre
au 6 décembre,**

nous voterons

**Solidaires
Finances**



Lutter et construire **Ensemble !**

